234.15
B543

Property of

CLgA

Please return to

Graduate Theological

Union Library

GRADUATE THEOLOGICAL UNION LIBRARY
2400 RIDGE ROAD
BERKELEY, CA 94709

RÉPLIQUE

A LA

« COURTE RÉPONSE » DU R. P. FRINS S. J.

AU LIVRE DU R. P. DUMMERMUTH O. P.

« DEFENSIO DOCTRINAE S. THOMAE AQ. »

THOMISTES ET MOLINISTES

RÉPLIQUE

A LA

« COURTE RÉPONSE » DU R. P. FRINS S. J.

AU LIVRE DU R. P. DUMMERMUTH O. P

« DEFENSIO DOCTRINAE S. THOMAE AQ. »

PAR

LE PÈRE HUMBERT BISSCHOP

des Frères Prêcheurs, Lecteur en S. Théologie.

Property of
CLgA
Please return to
Graduate Theological
Union Library

PARIS

BUREAUX DE LA « *REVUE THOMISTE* »

Faubourg Saint-Honoré, 222.

26382

234.15
B543

Nous soussignés, avons lu, par ordre du T. R. P. Provincial, un opuscule intitulé : « Thomistes et Molinistes. — Réplique à la « Courte réponse » du R. P. Frins S. J. au livre du R. P. Dummermuth O. P. « Defensio doctrinae S. Thomae Aq. » par le Père Humbert Bisschop, des Frères Prêcheurs, Lecteur en S. Théologie. » Nous l'avons jugé digne de l'impression.

Louvain, le 15 juin 1896.

Fr. THOMAS M. BOUCKAERT,
Bachelier en S. Théologie,
Prieur des Frères Prêcheurs.

Fr. CESLAS M. ROLIN,
Lecteur en S. Théologie,
des Frères Prêcheurs.

IMPRIMATUR

Lyrae, in Conventu nostro S. Thomae Aq. die 18ª Junii 1896.
Fr. Lud. Ben. DECKERS, *S. Theol. Lect.*
Prior Provincialis Prov. S. Rosae in Belgio O. P.

Louvain, Typ. E. Charpentier & J. Schoonjans

RÉPLIQUE

A LA

« COURTE RÉPONSE »

du R. P. FRINS, S. J. (1)

Le lecteur s'étonnera, peut-être, de ne pas voir le R. P. Dummermuth prendre lui-même la plume, pour répondre à l'attaque passionnée du R. P. Frins. Le R. P. Dummermuth a compris que le but poursuivi par le R. P. Frins est, uniquement, de le déconsidérer aux yeux des lecteurs des « Etudes religieuses . . . » ; dès lors il était de sa dignité de ne point relever les insinuations malveillantes du R. P. Frins. Pour nous, qui avons l'honneur d'être le collègue du R. P. Dummermuth et qui le vénérons comme notre Maître, qui, de plus, sommes les témoins journaliers de sa loyauté et de sa connaissance approfondie des écrits du Docteur Angélique, nous avons cru, qu'il était de notre devoir de défendre le R. P. Dummermuth contre les accusations injustes du R. P. Frins.

Dans sa « Courte réponse », le P. Frins veut faire œuvre d'historien ; malheureusement il oublie, en l'occurrence, la règle fondamentale de l'histoire qui est la *vérité*. « Quis nescit primam esse

(1) Voir « Etudes religieuses... » 13 mai 1896.

historiae legem, ne quid falsi dicere audeat, ne quid veri non audeat.. » Cicéron. De Oratore, lib. II, cap. XIV.

Dès la première ligne de sa « Courte réponse » nous trouvons le P. Frins en défaut. Il reproche au P. Dummermuth d'avoir intitulé son livre : *Defensio doctrinae Sancti Thomae Aquinatis de praemotione physica.* C'est là, dit-il, un artifice. Le P. Frins a oublié quelques mots du titre de l'ouvrage incriminé, ce qui nous force à le restituer en son entier : « Defensio doctrinae Sancti Thomae Aquinatis de praemotione physica *seu responsio ad R. P. V. Frins, S. J.* » L'artifice disparaît lorsqu'on ajoute ce qui manque au titre que le P. Frins donne ici à son propre ouvrage : « Sancti Thomae Aquinatis doctrina de cooperatione Dei cum omni natura creata, praesertim libera ». Le R. P. a laissé dans ses cartons, les mots suivants qui justifient pleinement le titre de l'ouvrage du P. Dummermuth : « *seu S. Thomas praedeterminationis physicae ad omnem actionem creatam adversarius.* » Le lecteur est à même de juger maintenant de quel côté il faut chercher l'artifice.

Mais poursuivons. Le P. Frins n'a pas cru devoir répondre aux longs articles du R. P. Berthier O. P. (Revue Thomiste) et du R. P. Feldner O. P. (Jahrbuch für Philosophie), « il y a, dit-il, une sorte de polémique où le silence est la meilleure réponse. J'aurais agi autrement si les violentes sorties étaient toujours aussi de bons arguments. » On se demande à bon droit si la polémique du P. Frins mérite une autre réponse que le silence. En fait de *violentes sorties,* il tient la palme. Qu'a-t-il voulu dans sa « Courte réponse » sinon déconsidérer le P. Dummermuth en le faisant passer pour un homme « *qui a perdu tout droit à être cru* ». — Qu'on lise attentivement la « Courte réponse », *en recourant aux sources*, et on sera édifié. De toutes les injures et insinuations du P. Frins, ressortira avec évidence que le P. Dummermuth est peu, très peu charitablement attaqué, mais qu'il n'y a pas l'ombre d'une réponse sérieuse à ses arguments.

Le P. Frins semble s'excuser d'avance. A l'encontre du P. Pègues O. P. (et d'autres) il trouve que le P. Dummermuth n'est guère modéré dans ses expressions. Il se plaint d'avoir été lui aussi malmené par son adversaire et cite en note quelques phrases habilement détachées du contexte : « P. Frins talia non proferret si sincere ageret ». (p. 360.) « P. Frins contextum de industria praetermisit ». (p. 26.) « P. Frins in aliam a germana sententia,

honorifica atque faventia doctrinae Thomisticae verba fallacissime detorquet ». (p. 26.) « Si Molinistae recte doctrinam Thomistarum exponerent, et non de industria ambiguis terminis uterentur, difficillime doctrinam Thomistarum impugnare possent ». (p. 50.) « R. Patrem Frins haec omnia congerere ad rem ceteroquin clarissimam obscurandam ». (p. 68.) etc... Sans aucun doute, ces expressions ne sont point des éloges à l'adresse du P. Frins et de son ouvrage, mais qu'on lise le contexte du P. Dummermuth, auquel nous renvoyons, et l'on demeurera convaincu de leur entière vérité. Le P. Dummermuth n'a donc à rétracter aucune de ces expressions. Remarquons aussi, en passant, que la troisième phrase alléguée pour démontrer le peu de modération du P. Dummermuth, n'est point de lui, mais bien du Pape Benoit XIII, à l'adresse de ceux qui détournent de leur sens véritable, les éloges décernés par les Souverains Pontifes à l'Ecole Thomiste. Cette expression convient particulièrement au P. Frins, car le premier chapitre de son ouvrage est consacré tout entier à remplir cette besogne peu honorable. Le P. Frins ajoute : « On rencontre aussi nombre d'expressions obligeantes comme celles-ci : « P. Frins tot errores profert, quot verba ». (p. 400.) « Omnia confundit ». (p. 400.) « P. Frins innumeras falsitates congessit ». (p. 360.) « Falsas interpretationes responsionum Capreoli excogitavit ». p. 361.) « Sua somnia S. Thomae imponit ». (p. 129.)

Nous disions au début de notre réplique, que le premier soin de l'écrivain doit être la vérité. Les phrases précitées sont-elles l'expression de la vérité? Pour notre part nous les trouvons, parfois, beaucoup trop modérées. Qu'on lise le livre du P. Dummermuth, aucune expression ne paraîtra exagérée ; bien plus, l'on s'étonnera de la patience qu'a dû avoir l'auteur pour relever toutes les inexactitudes du P. Frins. Au surplus, que sont les légères boutades du P. Dummermuth en comparaison, des expressions bien moins obligeantes du P. Frins, dans sa « Courte réponse. » Le R. P. y accuse le P. Dummermuth d' « odieuses insinuations ». (p. 143.) — « Les dix premières pages du volume du P. Dummermuth ne sont qu'un hors d'œuvre, que rien ne peut motiver sinon le besoin de rendre odieux les théologiens Jésuites. Nous savons que la logique n'est pas le fort de l'œuvre du P. Dummermuth. Nous allons voir que la justice n'est pas mieux sauvegardée dans ses accusations contre les Molinistes ». (p. 146.) « Celui qui est capable de diriger une telle imputation contre ces hommes émi-

nents (de la Compagnie) *a perdu tout droit à être cru* ; son témoignage est jugé d'avance » !! (p. 147.) « Entre honnêtes gens on ne s'accuse pas d'une action déloyale comme celle de détourner le sens d'un texte ». (p. 148.) « Des hommes aveuglés par l'esprit de parti, voilà les témoins que le P. Dummermuth appelle à son aide dans les attaques injurieuses qu'il dirige contre Ripalda ». (p. 149.)

Nous en passons bien d'autres, au reste, nous en rencontrerons quelques-unes dans ce travail et celles que nous avons citées suffisent pour faire apprécier, à sa juste valeur, l'exquise délicatesse du P. Frins. L'auteur de la « Courte réponse » avertit le lecteur qu'il lui en coûte d'entrer en discussion avec le P. Dummermuth et il éprouve le besoin de faire connaître les motifs qui le déterminent à écrire. D'abord une longue expérience lui a appris qu'un silence absolu et continué nuit même à la meilleure des causes. Ensuite, il croit devoir aux hommes les plus distingués de la Compagnie, de les défendre contre les attaques injustes et les odieuses insinuations dont le P. Dummermuth les a accablés.

Nous comprenons parfaitement qu'il en ait coûté au P. Frins d'entrer en discussion avec le P. Dummermuth. Le P. Frins a dû, en effet, consacrer sept ans d'un labeur pénible et inutile, à la réfutation du livre : « *S. Thomas et doctrina praemotionis physicae* »; ensuite nous avons vu en quelle estime il a le P. Dummermuth que nous regardons, avec beaucoup d'autres et à juste titre, comme un théologien éminent.

Quant aux motifs qui ont déterminé l'entrée en lice du P. Frins, voici ce qu'en pensera le lecteur impartial.

Le premier motif allégué par le R. P. ne prouve absolument rien auprès des hommes versés dans la matière en discussion. Ecrivez volume sur volume (1) ou n'écrivez rien, qu'est-ce que cela peut bien prouver? s'ensuit-il que celui qui n'écrit point est dans le tort? Dans la question qui nous occupe, ce qui est nécessaire, c'est de lire, sans parti pris, l'ouvrage du P. Frins et la réponse du P. Dummermuth. Nous demeurons parfaitement rassuré sur l'issue de cette lecture, et quiconque est au courant de la question jugera que c'est le P. Dummermuth qui tient le bon bout. Quant au second motif il n'a aucune valeur, si l'on se donne la peine d'exami-

(1) Les adversaires éditent, coup sur coup, des « *Tractatus de Deo uno* ». On est en droit de se demander, si la théorie moliniste a besoin de recevoir ainsi, à jet continu, des aliments pour se soutenir.

ner le livre du P. Dummermuth, au lieu de se contenter des affirmations du P. Frins. Il n'y a dans le livre du P. Dummermuth ni attaques injustes ni insinuations odieuses contre les hommes les plus distingués de la Compagnie. Les Grands Hommes de la Société ne sont pas infaillibles. Le P. Dummermuth se contente de le *prouver*, en plusieurs endroits, par des arguments que le P. Frins se gardera bien de reproduire en leur entier.

L'auteur de la « Courte réponse » nous prévient qu'il n'écrira pas un livre. « Ce serait, dit-il, assez inutile ». Nous le croyons sans peine. Toutefois, nous ne pouvons résister au plaisir de mettre sous les yeux du lecteur le véritable motif qui pousse le P. Frins à se borner. « Le P. Dummermuth, dit-il, se mettrait aussitôt en défense avec un nouveau volume aussi gros que le précédent. » Admirons la candeur du P. Frins. Son adversaire n'a pas froid aux yeux, « il est de taille à se défendre hardiment ». Il est donc prudent pour le P. Frins de ne plus s'exposer « coram populo ». C'est plus sûr dans le cadre restreint d'une revue, où l'on a seul la parole.

Le P. Frins nous avertit qu'il se borne à l'examen d'un petit nombre de pages (les dix premières) et il se persuade « loquitur confidenter » que par cet échantillon le lecteur pourra aisément juger du reste. Ces dix premières pages du livre « Defensio doctrinae S. Thomae etc. » le P. Frins les qualifie, avec une modération qui n'a d'égale que la fausseté de l'assertion, de « long et vif réquisitoire contre les principaux théologiens Jésuites, coupables de ne pas goûter la théorie (de la prémotion physique) attribuée à saint Thomas par les Thomistes, bien qu'elle ne remonte authentiquement que jusqu'à Banez ».

Nous avons en vain feuilleté et refeuilleté, lu et relu, l'ouvrage du P. Dummermuth, nous n'avons trouvé nulle part quoique ce soit qui puisse justifier l'accusation du P. Frins. Nous mettons le R. P. au défi, de nous indiquer un seul endroit, nous ne disons pas, des dix premières pages, mais du livre tout entier, où le P. Dummermuth déclare les théologiens Jésuites coupables de ne pas goûter la doctrine de la prémotion physique. Que les Jésuites goûtent la doctrine de la science moyenne, du concours simultané et de tout ce qui s'ensuit logiquement, qu'ils goûtent tout cela, jusqu'à oublier complètement la doctrine de saint Thomas; fort bien, personne ne s'en plaindra; mais que des théologiens Jésuites combattent ouvertement saint Thomas, ou s'efforcent

d'imposer au saint Docteur des opinions inventées pour le besoin de la cause, voilà, nous semble-t-il, une raison plus que suffisante pour se plaindre et pour remettre les choses à leur point.

L'auteur de la « Courte réponse » fait remonter authentiquement la prémotion physique à Banez (1584); il paraît ne point se douter de ce que le P. Frins a dit dans son ouvrage contre le P. Dummermuth. Nous y lisons en effet que l'on retrouve la prémotion physique dans les écrits du Père F. de Victoria (1546), donc 38 ans avant Banez. Le R. P. a sans doute la mémoire fort courte. — Ce qui plus est, dans sa « Courte réponse » elle-même, le P. Frins se contredit. Il nous assure que le commentaire de Tolet S. J. sur la Somme de saint Thomas « a certainement été écrit au moins dès 1572; » donc douze ans avant Banez. Celui-ci a donc inventé ce qui l'était déjà bien longtemps avant lui, car, dans le commentaire sur la Somme, Tolet attribue la prédétermination physique à saint Thomas lui-même. Au reste, le P. Frins n'ignore point que non seulement Tolet mais encore Molina, Bécan, les théologiens de Coïmbre, Pererius et bon nombre d'autres Jésuites, font remonter *authentiquement* la doctrine de la prémotion physique à l'Ange de l'Ecole, saint Thomas d'Aquin.

L'autorité de ces théologiens vaut certainement celle du P. Frins. Toute l'Ecole Thomiste a toujours soutenu avec eux que la doctrine de la prémotion et celle de saint Thomas, c'est tout un.

Le P. Frins explique ensuite à quoi se réduit dans la réalité, selon lui, le long et vif réquisitoire du P. Dummermuth contre les principaux théologiens Jésuites ». Evidemment ceux-ci en sortent, blancs comme neige. Les pauvres martyrs ! A nous de montrer à quoi se réduit, vraiment, dans la réalité, le panégyrique ému que le P. Frins a cru devoir aux grands hommes de la Société de Jésus.

Tout d'abord, le P. Frins ne saisit pas bien la raison de ce retour offensif dans un passé si éloigné. Pour notre part nous croyons que le R. P. a si bien saisi cette raison qu'il a vu ses batteries en danger. Finie la légende du dévoûment séculaire des théologiens Jésuites à la doctrine de saint Thomas ! Sur les ruines de cette légende, le P. Dummermuth a établi la vérité dans tout son éclat, en montrant, preuves en main, quels étaient les vrais sentiments et les véritables dispositions des Jésuites à l'endroit de la doctrine de l'Ange de l'Ecole, dès l'origine de la Compagnie (1). On com-

(1) Le P. Dummermuth apporte comme première preuve, la lettre de saint Ignace à Nicolas de Furno. Le P. Frins nous avertit que les éditeurs

prend dès lors que ces dispositions défavorables à la doctrine de l'Angélique Docteur aient été de tradition dans la Société, au point que les Papes Clément XI, Benoit XIII et Clément XII aient dû finalement intervenir. Le lecteur entrevoit maintenant la raison du « retour offensif dans un passé si éloigné ».

Poursuivons. — Le P. Dummermuth dans son ouvrage contre le P. Schneemann S. J., avait démontré, par les constitutions des Papes Clément XI, Benoit XIII et Clément XII, l'identité de la doctrine de saint Thomas et de son Ecole. Le P. Frins « *croit* avoir prouvé que cette assimilation n'a aucun fondement dans les textes des Papes », et il ajoute que le « P. Dummermuth, dans sa réplique, n'apporte aucun argument nouveau pour soutenir son interprétation. A moins, continue-t-il, qu'il ne faille compter pour un argument une assertion, déjà émise incidemment dans son premier ouvrage, mais sur laquelle il revient aujourd'hui avec insistance, à savoir que les déclarations citées de Clément XI, de Benoit XIII et de Clément XII étaient dirigées autant contre les Molinistes que contre les Jansénistes, et avaient pour but de défendre saint Augustin et saint Thomas, et l'Ecole Thomiste contre les calomnies des uns et des autres? »

Le P. Frins « *croit* » donc avoir prouvé le contraire du P. Dummermuth. Nous nous permettons de renvoyer le lecteur aux sources elles-mêmes ; c'est le seul moyen de se rendre un compte exact de la valeur de l'autorité sur laquelle s'appuie la « foi » du P. Frins.

Le R. P. reproche au P. Dummermuth de n'apporter aucun argument nouveau, pour soutenir son interprétation. Le P. Dummermuth pouvait parfaitement se passer d'apporter des arguments nouveaux ; ceux, dirigés contre le P. Schneemann suffisaient amplement, le R. P. devait simplement réfuter les fausses interprétations et les objections du P. Frins. Cette réfutation, le P. Dummermuth l'a faite de main de maitre. Il n'a point, à l'exemple du

espagnols des *Cartas de San Ignacio* ont de grands doutes sur l'authenticité de cette pièce. On ne s'arrête pas en si bon chemin. D'ici à deux ans, on la déclarera « apocryphe ». Le P. Frins affirme que, en toute hypothèse, il ne s'agit certainement pas de saint Thomas d'Aquin. Nous le croyons volontiers ; pour lui, cela doit être impossible *a priori*. Nous sommes cependant curieux d'apprendre quel sera le Thomas auquel saint Ignace fait allusion.

P. Frins, interprété les constitutions des Papes, au moyen de paroles dictées par des « *desiderata* » personnels, mais par le *texte* même de ces constitutions et ainsi il a mis en pleine lumière, leur sens unique et véritable. De tout cela le P. Frins ne souffle mot et pour cause. Quant à l'assertion du P. Dummermuth, à savoir : que les déclarations des Souverains Pontifes étaient dirigées autant contre les Molinistes que contre les Jansénistes, elle ne constitue pas à elle seule un argument pour prouver sa thèse, mais, comme le dit très justement le P. Dummermuth lui-même, elle sert à la parfaite intelligence des déclarations Pontificales. « Cum enim Romani Pontifices suas litteras ediderint ad compescendas calumnias temere irrogatas SS. Doctoribus et eorum Scholis, Thomisticae praesertim; *quaerendum est ad intelligentiam illarum litterarum*, num inter calumniatores praeter Jansenistas et Quesnellistas *etiam Molinistae sint computandi* ». Le P. Frins s'insurge à la seule idée que les déclarations des Papes auraient été dirigées contre les Molinistes, dont il épouse la querelle. Selon lui elles sont à l'adresse des seuls adversaires de la constitution « *Unigenitus* ». Que si l'on objecte « qu'au temps où les Papes prenaient la défense de l'Ecole Thomiste, celle-ci était calomniée, non seulement par les Jansénistes, mais aussi par les Molinistes ». le P. Frins nous donne cette stupéfiante réponse : qu'il n'examinera pas « si ce fait, dans le cas où il serait démontré, appuierait autant qu'il le croit, l'interprétation du P. Dummermuth, contrairement à la lettre des textes. »

Nous nous permettons de rappeler au P. Frins que le fait est parfaitement démontré (le lecteur pourra, au reste, s'en convaincre bientôt) et comme le P. Frins paraît ne pas avoir lu avec attention le texte des documents pontificaux, nous lui offrons humblement ici l'occasion de s'instruire. Lorsque le Pape Benoit XIII dans son bref « Demissas preces » dit aux Thomistes : « Magno animo contemnite, dilecti filii, calumnias intentatas sententiis vestris, de Gratia praesertim per se, et ab intrinseco efficaci, ac de gratuita Praedestinatione ad gloriam sine ulla praevisione meritorum, quas laudabiliter hactenus docuistis, et quas ab ipsis SS. Doctoribus Augustino et Thoma se hausisse, et verbo Dei, summorumque Pontificum, et Conciliorum decretis, et Patrum dictis consonas esse schola vestra commendabili studio gloriatur »; il a, d'après le P. Frins, engagé les Thomistes à mépriser les calomnies des seuls Jansénistes ou Quesnellistes car il est, sans

aucun doute, de notoriété publique, que jamais un Moliniste n'a osé que timidement élever la voix contre la grâce efficace *ab intrinseco* et la prédestination gratuite *sine ulla praevisione meritorum* ! ! ! D'après le P. Frins le même Pape, dans la Bulle « Pretiosus » s'adresse donc aussi aux seuls hérétiques Jansénistes et Quesnellistes, dans les paroles suivantes : sub divini interminatione Judicii iterumque sub canonicis poenis, *omnibus et singulis Christifidelibus* mandamus, ne Doctrinam memorati S. Doctoris, ejusque insignem in Ecclesia Scholam, praesertim ubi in eadem schola de divina Gratia per se et ab intrinseco efficaci, ac de gratuita Praedestinatione ad Gloriam sine ulla meritorum praevisione, agatur, ullatenus dicto, vel scripto contumeliose impetant. »

Quant à nous, nous savons que malheureusement, parmi les « *Christifideles* » ceux qui calomniaient les Thomistes et leur doctrine étaient précisément les impeccables Molinistes du P. Frins. « Dans le bref de Clément XI il est dit que si quelques-uns accusaient le Thomisme de Jansénisme, c'est parce que « supercecidit ignis contentionis et aemulationis » : la « contention » chez les Jansénistes, la « jalousie » chez d'autres. Et dans la bulle *Pretiosus*, Benoit XIII renouvelle la même condamnation contre la même jalousie, en réprouvant les thèses écrites, « in quibus ad procreandam seu fovendam doctrinae S. Thomae, Praedicatorum Ordini, aliisque genuinae Thomisticae doctrinae asseclis invidiam, designatae atque damnatae a Nobis calumniae, assertive renovantur ». Ces calomniateurs qui veulent créer ou augmenter la jalousie ou l'odieux pour la doctrine thomiste, ne sont assurément pas les Jansénistes, qui prétendaient, non pas la démolir, mais s'en autoriser. Et nous trouvons dans ce fait la preuve que le Pape ne visait pas seulement les Jansénistes, quoi qu'en dise le P. Brucker (et après lui le P. Frins). Le P. de Graveson, qui fut si bien informé et reste si calme, a donc le droit de conclure, dans un prologue placé en tête de la seconde série de ses *Lettres* dédiées à Benoit XIII et imprimées en 1730 : « Duplex adversariorum genus hodie experitur Schola Thomistica. Alii quippe sunt qui magnis animis contendunt doctrinam Scholae Thomisticae de gratia per se efficaci tam in suis, quibus nititur, principiis, quam in consecutionibus quae ex iisdem principiis naturali fluxu promanant, tantam habere similitudinem et affinitatem cum principiis et consecutionibus doctrinae proscriptae Jansenii et Quesnelli, ut ovum non sit ovo similius.... Sed alios non minus infensos Schola Thomistica his prae-

sertim temporibus nacta est adversarios, Jansenistas nimirum et Quesnellistas, qui ubique clamitant se eamdem de gratia per se efficaci tutari doctrinam quam celeberrima Schola Thomistica propugnat... (1) ». En expliquant le premier « genus adversariorum » le P. de Graveson fait allusion au fameux Père Jésuite Belge, Liévin de Meyer, dont il cite presque textuellement les paroles.

Ce même P. de Meyer, qui constitue la source historique où puise le P. Frins, n'a pas rougi d'écrire : « Existimo gratiam a se ipsa efficacem *novum esse Lutheri Calvinique commentum et ad illorum tempora in Ecclesia inauditum*, oppugnatum ab Academiis et Ecclesiae Doctoribus tum ante, tum post Synodum collectam, et a Concilio reprobatum ». Pour renforcer la note le P. de Meyer nous déclare qu'il pense ainsi « nullo contentionis studio » sans le moindre esprit de contention, « solius amore veritatis » par pur amour de la vérité... et après un minutieux examen « re diligenter examinata » !

Que serait-ce, si le P. de Meyer eût été sous l'empire de la passion!! Eh bien! c'est à ces calomnies des Molinistes, dont le P. de Meyer S. J. est le porte-voix, que les Souverains Pontifes ont voulu mettre un terme. — Bien loin de déclarer la doctrine Thomiste « *Lutheri Calvinique commentum* », le Pape Benoit XIII déclare, tout au contraire, qu'elle n'a pas le moindre lien avec les sentences de ces hérétiques. Il proclame hautement que jamais la doctrine de la grâce « *a se ipsa* » efficace, n'a été condamnée par le Saint-Siège et il ajoute ces paroles, qui sont à l'éternel honneur des Frères-Prêcheurs : « Votre école se glorifie « commendabili studio » d'avoir puisé cette doctrine dans les écrits des Docteurs saint Augustin et saint Thomas. Continuez donc, mes fils bien-aimés, à suivre toujours « inoffenso pede » les enseignements de *votre* Docteur, saint Thomas d'Aquin ». Ces louanges et ces encouragements du Successeur de saint Pierre, contrebalancent avantageusement les calomnies des Molinistes passés, présents et à venir.

Le P. Frins continue : « La logique du P. Dummermuth va nous apparaitre ici bien surprenante ». Pour prouver cette assertion, le P. Frins nous donne un argument « in forma ». « Rappelons-nous, dit-il, que les calomnies, stigmatisées par les déclarations papales qu'il invoque, consistaient à dire que les doctrines de saint Augustin

(1) Cfr. *Revue Thomiste*. 1893, 2e numéro, p. 175.

et de saint Thomas sur la grâce efficace et la prédestination, ou du moins les théories de l'Ecole Thomiste dominicaine sur ce sujet, étaient *condamnées par la constitution* UNIGENITUS. »

« Donc pour prouver que les Molinistes faisaient chorus avec les Quesnellistes, comme l'affirme le P. Dummermuth : 1° il avait à produire des textes de Molinistes où se trouve cette calomnie, et 2° il ne devait citer que des textes publiés après la constitution *Unigenitus*, c'est-à-dire, après le 8 septembre 1713, et avant la dernière des déclarations dont il s'agit, c'est-à-dire avant le bref de Clément XII, *Apostolicae Sedis*, daté du 2 octobre 1733 ».

« Or nous avons beau chercher parmi les citations qu'il accumule en témoignage de la témérité des Molinistes dans leurs attaques contre le Thomisme, nous n'en trouvons pas une seule où ces deux conditions soient vérifiées. D'une quinzaine de théologiens qu'il nomme, un seul a écrit pendant la période de 1713 à 1733 : c'est le P. de Colonia, auteur de la *Bibliothèque janséniste*, publiée en 1722. Le P. Dummermuth n'a garde de donner le moindre extrait de cet ouvrage ; preuve certaine qu'il n'y a rencontré nulle part cette affirmation, que l'Ecole Thomiste a été condamnée par la constitution *Unigenitus* ». Donc....

Voilà l'argument par lequel le P. Frins prouve que la logique du P. Dummermuth doit nous apparaître bien surprenante. A notre tour, examinons l'argument du P. Frins, et nous aurons une idée exacte de sa « *logique implacable* » (1). Puisque le P. Frins affectionne si particulièrement la logique répondons lui comme nous parlons à nos étudiants de logique : *Nego antecedens. Supponitur ibi falsum. Falsum antecedens, ergo et falsum consequens. Nego minorem subsumptam, et nego ultimum consequens.* Passons immédiatement à la preuve de ce que nous avançons. Pour ce faire, rappelons-nous les paroles du Pape Benoît XIII dans la Bulle *Pretiosus* : « Sub divini interminatione Judicii mandamus, ne doctrinam S. Thomae ejusque insignem in Ecclesia Scholam... ullatenus dicto, vel scripto contumeliose impetant ac veluti consentientem cum damnatis ab Apostolica Sede, et signanter a Constitutione *Unigenitus*, Jansenii, Quesnelli, *et aliorum erroribus*, traducant ; a quibus S. Thomas, et vera Schola Thomistica, quam

(1) C'est ainsi qu'un confrère du R. P. Frins appelle le mode de procéder du R. P. dans sa réponse au premier ouvrage du R. P. Dummermuth.

longissime abest, et abfuit, *universis tam antiquis, quam nunc Christi Ecclesiam vexantibus haeresibus, et perniciosis assertis adversans* ». On le voit, les calomnies visées par la réprobation Papale, ne consistaient pas seulement à assimiler la doctrine de saint Thomas et de son Ecole, aux erreurs de Quesnel, condamnées par la constitution *Unigenitus ;* elles consistaient également à confondre la doctrine Thomiste avec les erreurs de Jansenius et des autres hérétiques, de Luther par exemple et de Calvin, (novum Lutheri Calvinique commentum, comme vocifère le P. de Meyer S.J.), précédemment condamnées par l'Eglise. Il est donc faux de dire avec le P. Frins que les calomnies stigmatisées par les Papes consistaient uniquement à soutenir que la doctrine de saint Thomas et de son Ecole était condamnée par la bulle *Unigenitus*. Le Pape Benoit XIII ne fait point cette restriction. Il condamne « sub interminatione divini Judicii » tous ceux qui l'assimilent aux erreurs d'un hérétique quelconque. La parole du Souverain Pontife a pour nous plus de valeur que celle du P. Frins, et c'est pourquoi nous lui disons que son antécédent contient une fausseté. Il suit de là que le conséquent de « *l'implacable logicien* » est faux également; le 1° et le 2° sont sans objet. Le P. Dummermuth devait produire des textes de Molinistes où se trouve la calomnie qui assimile la doctrine de l'Ecole Thomiste non seulement aux erreurs de Quesnel, mais aussi à celles de Luther, de Calvin et de Jansénius. C'est ce que le P. Dummermuth a fait, et c'est ce que le P. Frins ne lui pardonne point.

Dans la mineure qui suit le conséquent de son argumentation, le P. Frins a tort de reprocher au P. Dummermuth de ne citer aucun extrait de la *Bibliothèque janséniste* du P. de Colonia. La mise à l'index de cet ouvrage, par un décret du Saint-Siège, en 1749 et surtout le motif pour lequel il a été censuré, vaut amplement un extrait. Que le P. Frins relise la lettre du secrétaire de l'Index, le P. Ricchini (1), il y verra que le motif qui a déterminé la Congrégation à mettre le P. de Colonia dans l'impossibilité de nuire aux fidèles, est la « licence et la témérité » du P. de Colonia à calomnier des théologiens catholiques en les faisant injustement passer comme infectés d'hérésie.

C'est pour le même motif que le « *Dictionnaire des livres jansénistes* » du P. Patouillet S. J. a été condamné en 1749. Ce brave

(1) Voir le livre du P. Dummermuth, p. 10.

Père confondait également Jansénistes et Thomistes. On ne peut non plus oublier ce Père Jésuite que le P. Dummermuth cite à la page 406 de son livre « *Defensio Doctrinae S. Thomae* ». Ce Père Jésuite a écrit avant 1733. Probablement le P. Frins s'est-il borné à lire les dix premières pages de la réfutation de sa « Responsio » et ainsi pourra-t-on l'excuser de n'avoir rencontré que le nom du Père de Colonia. Le Père dont il s'agit a nom : du Chesne (Jean-Baptiste Phlipotot). Le Père du Chesne dans son « *Histoire du Bajanisme* » éditée en 1731, débite les mêmes calomnies contre de grands théologiens catholiques (entr'autres contre le P. Pierre Soto O. P.) coupables seulement d'avoir défendu la doctrine de saint Thomas. Cet ouvrage eût le sort qu'il méritait. Comme les deux ouvrages précédents on le jugea dangereux pour les fidèles, et le Saint-Siège le condamna en 1734. N'oublions pas non plus *la lettre* (d'un Jésuite caché sous le titre) *d'un docteur de Sorbonne à un de ses amis en Flandre*. Dans cet écrit, l'auteur s'insurge contre la juste et flétrissante condamnation de la *Bibliothèque janséniste* du P. de Colonia S. J. Cette lettre, faut-il le dire ! trouva bientôt sa punition. La Sacrée Congrégation de l'Index la proscrivit en 1750. Le lecteur voudra bien remarquer que tous ces calomniateurs vivaient à la même époque. Le P. Frins ne paraît même pas s'en douter. L'argumentation du P. Frins est donc fautive de tout point. Il suit de là que notre conclusion doit être l'opposée de celle du R. P. Les dix premières pages du livre « Defensio doctrinae S. Thomae », ne sont par conséquent pas étrangères à la question, tout au contraire, elles ont une relation intime avec le but que le P. Dummermuth s'y est proposé à savoir : de faire mieux comprendre les déclarations pontificales édictées contre les calomniateurs de saint Thomas et de l'Ecole Thomiste. Le P. Frins n'y voit que « le besoin de déconsidérer et de rendre odieux les théologiens Jésuites ».

Nous lui laissons l'odieux de l'insinuation et nous demandons au lecteur bienveillant de vouloir juger par lui-même de la valeur des affirmations du P. Frins.

Nous venons de voir la façon magistrale dont le P. Frins prouve que la logique n'est pas le fort de l'ouvrage du P. Dummermuth. Voyons si le R. P. est plus heureux en voulant démontrer « que la justice n'est pas mieux sauvegardée dans les accusations du P. Dummermuth contre les Molinistes ».

Tout d'abord la distinction des théologiens Jésuites en vrais

Thomistes, Anti-Thomistes et Pseudo-Thomistes a l'heur de déplaire très fort au P. Frins. Le P. Frins n'ignore cependant pas que « à vouloir blanchir un nègre, on perd son savon ». Ne peut, en effet, être nommé véritable Thomiste, que celui qui tient la vraie doctrine de saint Thomas. Le P. Dummermuth, malgré la meilleure bonne volonté du monde, ne pouvait donc appeler vrais Thomistes, tous les théologiens de la Compagnie. Quand on voit Molina, Bécan, les théologiens de Coïmbre, Tolet (dans son commentaire sur la Somme) et d'autres, combattre ouvertement la doctrine de saint Thomas ne doit-on pas les qualifier d'Anti-Thomistes, à moins de nier le principe de contradiction, ce qui serait contraire non seulement à la logique du P. Frins, mais à la logique de tout le monde. Et quel nom donner à ceux qui imposent au Docteur Angélique leurs propres opinions et qui abritent leurs « *placita* » personnels sous le couvert du manteau de la doctrine de saint Thomas? Le nom le plus apte à signifier cette conduite, est, sans contredit, celui de Pseudo-Thomiste.

Le P. Frins continue : « D'après cela, sont mis au nombre des Pseudo-Thomistes, des hommes comme Suarez, que le P. Dummermuth appelle « le chef des faux Thomistes », *princeps pseudo-Thomistarum*, comme Vasquez, Valentia, Lessius, Bellarmin, Didacus Ruiz, etc. Ces hommes, nous assure Lemos, ont cherché par tous les moyens à mettre sur le compte de saint Thomas leurs propres opinions. C'est là une accusation injurieuse au plus haut degré... Celui qui est capable de diriger une telle imputation contre ces hommes éminents a perdu tout droit à être cru; son témoignage est jugé d'avance ».

Ne perdons pas notre calme et examinons froidement « pacato et tranquillo animo » (1) la tirade émue et indignée du P. Frins.

La meilleure méthode pour persuader, c'est de prouver. Dans une question sérieuse et à des gens sérieux on ne parle pas pour la galerie. Le P. Frins aurait donc bien mieux fait de nous expliquer ce phénomène étrange qui étonne, à bon droit, celui qui est au courant de la matière en discussion, et qui consiste en ce que les premiers Molinistes combattent ouvertement la doctrine de saint Thomas, alors que ceux qui ont écrit une douzaine d'années plus tard, changent de tactique en attribuant à saint Thomas la même doctrine que leurs devanciers tenaient, en opposition à celle de

(1) Voir le prospectus de l'ouvrage du R. P. Frins.

l'Angélique Docteur. Cette volte-face méritait bien un mot de justification au lieu d'une phraséologie offensive, très offensive même.

Le Père de Lemos, à l'encontre du P. Frins, explique très bien la métamorphose des Molinistes en Pseudo-Thomistes : le Père de Lemos était parfaitement en mesure de le faire, car il a vu la métamorphose s'accomplir sous ses propres yeux. Les Anti-Thomistes, dit-il, tentèrent de combattre saint Augustin et saint Thomas « id sibi prospere successurum putantes », s'imaginant que cela leur réussirait à merveille.

Heureusement les disciples fidèles de saint Augustin et de saint Thomas élevèrent courageusement la voix ; les Pontifes Romains eux-mêmes ne permirent absolument pas des attaques aussi directes contre les Saints Docteurs et c'est alors, dit le Père de Lemos, que les Molinistes songèrent à endosser leurs propres théories à l'Ange de l'Ecole. Le témoignage du Père de Lemos (1) a une valeur historique plus grande, que celui de l'auteur de la « Courte réponse ».

Le P. Frins nous dit, il est vrai, que Suarez et d'autres ont perfectionné (*perpolivit* !!!) le système de Molina ; mais tous ces polissages et repolissages, tous ces perfectionnements successifs depuis plus de trois siècles, n'expliquent absolument rien, et ne donnent point la raison de la métamorphose dont nous parlons.

Continuons : Le P. Frins n'en revient pas. Comment peut-on oser écrire que des théologiens Jésuites : Suarez, Vasquez, Valentia etc...

(1) Le P. Frins, comme le lecteur a pu s'en convaincre, n'a pas une haute idée de la valeur morale du Père de Lemos. Nous donnons ici ce qu'on lit au sujet du Père de Lemos dans les actes du Chapitre général des Frères-Prêcheurs, célébré en 1647. Cet éloge venge complètement le Père de Lemos des plates injures du P. Frins. — « Pater Frater Thomas Lemos, sacrae Theologiae Magister, vir eximiae laudis, insignem doctrinam cum summa vitae simplicitate conjungens... Dum Romae obiit anno 1629, populus Romanus ad ejus feretrum magno concursu cucurrit, ejusque manus ac pedes deosculando, vestium particulas pro reliquiis cum tanta importunitate abstulerunt, tam viri, quam mulieres, ut bis illius corpus novis vestimentis induere necesse fuerit. Increbuit tunc vox publica multorum, qui ejus intercessione se a Deo beneficia obtinuisse professi sunt ». Voir l'ouvrage du R. P. Dummermuth contre le R. P. Schneemann, p. 233.

se soient trompés (1), comment ose-t-on dire qu'un Suarez tronque les textes, ou qu'il les détourne de leur sens véritable ? (2) « Quos ego.... » !

« Ce sont là, dit le P. Frins, des affirmations graves, des accusations infamantes. Mais elles ne sont pas accompagnées de l'ombre d'une preuve ; le P. Dummermuth a jugé inutile d'apporter aucun argument pour les justifier. Et pourtant il faudrait des preuves ; il faudrait du moins en indiquer un semblant ; sans cela, comment le P. Dummermuth ose-t-il faire de tels reproches à Suarez » ?

Pour le coup, le R. P. paie d'audace. Le dernier qui puisse faire de tels reproches au P. Dummermuth est certes le P. Frins. Est-ce lui ou bien quelqu'autre qui a prétendu répondre au livre « S. Thomas et doctrina praemotionis physicae » dirigé contre les attaques du R. P. Schneemann? Si c'est le P. Frins il doit au moins avoir lu attentivement cet ouvrage. A en juger d'après les paroles de l'auteur de la « Courte réponse », celui-ci ne s'est même pas donné cette peine, et c'est pourquoi nous le renvoyons au livre du P. Dummermuth. Entr'autres passages, nous lui signalons le chap. 2, art. 1, art. 3, art. 4; ainsi que le chap. 3, art. 1, art. 3. Que le R. P. lise également dans le nouvel ouvrage du P. Dummermuth, la page 118 et les pages suivantes, il y est question de la fameuse rétractation que Suarez attribue au Docteur Angélique (3).

L'auteur de la « Courte réponse » se demande ensuite : « Dois-je

(1) Le lecteur qui veut être édifié à ce sujet fera bien de consulter les « Cursus theologici » et les « Cursus philosophici thomistici » de Jean de saint Thomas O. P. On y réduit tous ces « infaillibles » à leur plus simple expression.

(2) Le P. Dummermuth dit dans son livre : « (Suarez) placita Molinae (perpolita, ut ait R. P. Frins) Sancto Thomae tribuit, vel truncando testimonia S. Doctoris, vel ea a vero sensu detorquendo, vel etiam Angelico Praeceptori falsam retractationem imponendo ».

(3) A propos de cette rétractation, Suarez avertit naïvement le lecteur, que s'il semble qu'il a fait violence au sens du texte de saint Thomas, le lecteur peut persister dans la réponse déjà donnée, à savoir que saint Thomas s'est retracté. Aujourd'hui les Molinistes n'ont plus recours à cette rétractation, car elle a été démontrée historiquement fausse. Quant à la violentation du sens des paroles de saint Thomas par Suarez, on n'en peut douter. Les Molinistes eux-mêmes l'insinuent. Voir l'ouvrage du P. Dummermuth, p. 103. Suarez lui-même, dans le texte cité, l'avoue au reste, assez candidement.

accorder plus de confiance au P. Dummermuth, qu'à Suarez? Me fierai-je à la parole du P. Dummermuth, plus qu'à mes propres yeux? J'ai parcouru des centaines de passages de Suarez, et je n'y ai jamais rencontré de textes tronqués ou détournés de leur vrai sens ». Nous ne demandons pas au P. Frins en qui il place sa confiance; libre à lui de la placer où il lui plaît, mais nous avons le droit de lui dire qu'il a mal lu Suarez et que Suarez fausse le sens de plusieurs textes. Qu'il se donne la peine de contrôler les textes relatés par Suarez et incriminés par le P. Dummermuth, aux endroits indiqués plus haut, et le P. Frins n'aura plus besoin de lire encore des centaines de passages de son Maître. D'ailleurs le P. Frins est Moliniste Suarézien; pour lui, le vrai sens est nécessairement celui de Suarez; d'autres, nous ne disons pas des Thomistes, mais des Molinistes non Suaréziens, prétendent, et avec raison, que le sens attribué par Suarez aux paroles de saint Thomas, n'est pas le vrai, et qu'il force visiblement le sens du texte de l'Angélique Docteur.

D'après le P. Frins « la troisième accusation est particulièrement hardie sous la plume du P. Dummermuth ». Voyons, Révérend Père, est-il vrai, oui ou non, que Suarez affirme positivement en plusieurs endroits de ses ouvrages que saint Thomas a rétracté dans la Somme théologique et dans la Somme contre les Gentils, la doctrine qu'il enseigne dans les Questions disputées (de Potentia q. 3, art. 7 ad 7)? Et pourquoi Suarez impose-t-il cette rétractation à l'Angélique Docteur? N'est-ce pas parce que saint Thomas, de l'aveu de Suarez, enseigne manifestement dans l'article précité, (*plane, diserte, aperte*) la doctrine des Thomistes? Le P. Frins nous dit : « Suarez a reconnu qu'il s'était trompé dans son interprétation, et il le confessa ouvertement ». Qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire? Le R. P. veut-il nous faire accroire que Suarez a reconnu qu'il s'était trompé en interprétant le texte dans le sens des Thomistes, ou bien qu'il s'était trompé en imposant à saint Thomas la rétractation de sa doctrine? Ni l'un ni l'autre est l'expression exacte de la vérité. Suarez avoue que, mû par l'autorité des anciens Thomistes Cajétan et Capreolus, il a considéré plus attentivement le texte de saint Thomas, et qu'il a fini par y découvrir la doctrine moliniste que personne n'y avait jamais même soupçonnée avant lui! « Cependant, ajoute-t-il, s'il semble à quelqu'un que je force le sens du texte (et

qui ne le verrait !) (1) il peut persister dans ma première réponse », à savoir que saint Thomas s'est rétracté !

Après avoir perdu son temps à vouloir justifier Suarez, l'auteur de la « Courte réponse » ne trouve rien de mieux que de proposer au P. Dummermuth l'exemple du prince des Pseudo-Thomistes : « C'est là, dit le R. P., un bel exemple que le P. Dummermuth aurait bien fait de suivre quelquefois, au lieu de maintenir *mordicus* des assertions dont l'inexactitude a été démontrée à l'évidence ». Nous venons de voir à quoi se réduit cette évidence et tout lecteur impartial aura une évidence objective opposée à l'évidence subjective du P. Frins. Le P. Dummermuth appelle les choses par leur nom, et c'est ainsi qu'il est amené à dire en toute vérité, que Suarez tronque plusieurs textes (2). Il le prouve en apportant le texte de saint Thomas dans son intégrité ainsi que le texte tronqué, mutilé par Suarez. Le lecteur voudra bien s'en convaincre par lui-même en ouvrant les volumes du P. Dummermuth aux endroits cités plus haut. Si le P. Frins n'a pas d'autres exemples à proposer à l'imitation du P. Dummermuth, il n'a rien de mieux à faire que de les garder pour son édification personnelle.

Le P. Dummermuth a dit dans son ouvrage que l'exemple de Suarez a trouvé beaucoup d'imitateurs, entr'autres le P. Jean Martinez de Ripalda. « Imitatores plurimos habuit, inter quos eminet P. Joannes Martinez de Ripalda ». A l'appui de son dire, le P. Dummermuth donne un extrait d'une lettre du P. Barthélemy de los Rios, religieux Augustin. « Or, dit le P. Frins, quel est ce P. Barthélemy de los Rios?.. C'est un janséniste malfamé, un fanatique de cette secte dont les partisans affectaient de s'appeler les disciples de saint Augustin... Des hommes aveuglés par l'esprit de parti, voilà les témoins que le P. Dummermuth appelle à son aide dans les attaques injurieuses qu'il dirige contre un illustre théologien catholique ». Le lecteur s'aperçoit comme nous, que le

(1) Le R. P. Frins ne le voit pas. Pour lui, l'interprétation moliniste de Suarez est vraie *en substance,* mais on doit y ajouter quelque chose (*perpolire!*). En quoi consiste le polissage du P. Frins? : à imposer au Docteur Angélique une nouvelle rétractation sur un autre point de doctrine. On le voit, de cette façon on peut faire dire à saint Thomas tout ce que l'on veut. Voir l'ouvrage du P. Dummermuth, p. 125. On y trouvera pleinement réfutées les rêveries de Suarez et du P. Frins.

(2) Voir entr'autres exemples, p. 98 et p. 99, du livre « S. Thomas et Doctrina Praemotionis Physicae » du R. P. Dummermuth.

P. Frins ne mâche pas la chose et ne ménage guère ses expressions. Un peu de modération serait cependant de mise. Le R. P. ne nous indique pas les sources historiques où il a ramassé à pleines mains ses accusations injurieuses contre le P. de los Rios. En note, il nous dit « qu'il sera encore question de ses faits et gestes plus loin ». Nous examinerons donc plus loin ce qu'il faut penser des assertions du P. Frins. Quant à l'accusation du P. de los Rios contre Ripalda, nous avons constaté par nous-même, que malheureusement pour le P. Frins, elle est parfaitement justifiée. Ripalda ne rapporte pas fidèlement plusieurs textes de saint Augustin et des Pères. La nature de cet opuscule nous dispense d'en faire ici la démonstration ; celle-ci viendra peut-être à son heure.

Le P. Dummermuth s'est contenté d'apporter contre Molina, les seuls témoignages du P. Henri Henriquez, Jésuite, et du célèbre Cardinal Baronius. L'auteur de la « Courte réponse » s'efforce d'infirmer cette preuve en récusant l'autorité de ces théologiens ; il nous dit que « le P. Henriquez est connu comme adversaire passionné de Molina. C'était un théologien savant, mais sa conduite ne fut pas toujours celle qui convient à un religieux » !! Pour notre part nous savons que l'unique chose que le P. Frins puisse trouver à reprendre dans la vie du Père Henriquez, est précisément son opposition aux rêveries de Molina. Si c'est là le point noir, on doit faire retomber un même blâme sur presque tous les théologiens d'Espagne, car ceux-ci, au témoignage du P. François Macedo, qui fut pendant 22 ans Jésuite et passa ensuite à l'ordre de saint François, étaient en parfait accord de sentiment sur ce point avec le P. Henriquez : « cum Henrico omnes pene alios Hispaniae doctores idem sensisse ».

Le P. Frins nous dit qu'il pourrait, à son tour, citer contre Banez des textes d'auteurs Dominicains, par exemple d'Araujo le célèbre évêque de Ségovie, et d'Albertini, professeur à Padoue. Le R. P. y perdrait son temps. Les textes qu'il citerait comme provenant d'Araujo ne sont point de cet auteur et lui ont été faussement attribués. Quant à Albertini nous nions absolument la parité entre cet auteur et Henriquez. Le P. Frins comprendra suffisamment notre pensée.

L'auteur de la « Courte réponse » se demande ce qu'il doit répondre à la lettre du Cardinal Baronius à Pierre de Villars, archevêque d'Avignon. Pour le P. Frins c'est fort simple, la réponse s'impose d'elle-même : « La haute valeur de Baronius

comme homme et comme historien n'est pas contestable; *mais cette lettre prouve qu'il n'était pas bien renseigné sur la question qui nous occupe.* (!) Le P. Schneemann l'a déjà montré dans son livre (p. 276, note 1), et il est inutile d'y revenir ». Nous l'admettons volontiers, car cette note ne prouve pas grand'chose; et le P. Schneemann eût bien fait de juger inutile de la donner. Le P. Frins ajoute : « Si Molina est blâmé par le Cardinal Baronius, il est défendu par saint François de Sales et par le Cardinal du Perron ». Le R. P. a oublié une fois de plus d'allumer sa lanterne. Il aurait bien fait de nous dire en quel endroit de ses œuvres le saint Evêque de Genève se constitue le défenseur de Molina. Pour ce qui regarde le Cardinal du Perron, nous nous permettons de renvoyer le P. Frins à l'ouvrage du P. Serry; il pourra s'y édifier sur les vrais sentiments du Cardinal à l'égard des Thomistes et des Molinistes et apprendre bien des choses désagréables sur le compte de ces derniers, et tout particulièrement de Suarez et de Valentia.

Le P. Dummermuth affirme dans son ouvrage que Tolet, Bellarmin et Pererius, après avoir soutenu la doctrine thomiste et mérité le nom de vrais Thomistes, ont passé avec armes et bagages dans le camp moliniste et sont devenus par conséquent des Anti-Thomistes. Le R. P. soutient que ce changement d'opinion s'est produit lors des controverses excitées par Molina, entre Dominicains et Jésuites. Le P. Frins s'imagine que, pour le coup, son adversaire est terrassé; oyez plutôt : « Le P. Dummermuth ne s'aperçoit pas que ces conversions, si elles ont eu lieu, témoignent contre les théories qui lui sont chères. En effet il ne fera croire à personne que des hommes tels que Tolet et Bellarmin aient changé d'opinion, sur de graves questions de doctrine, sans y être forcés par une conviction sincère et par de puissants arguments ». Le P. Frins parait ne pas trop s'apercevoir que ces conversions ont eu lieu, et cependant, quel que soit leur motif déterminant, personne ne saurait les nier, le P. Dummermuth le prouve abondamment dans son ouvrage. D'après l'auteur de la « Courte réponse » les motifs qui ont déterminé ces conversions ne peuvent être qu' : « une conviction sincère et de puissants arguments ». Qui sait? Ne pourrait-on pas en douter? Voici un argument assez puissant pour nous inspirer un doute sérieux. On lit en effet dans la Civilta Cattolica (n. 1017, octobre 1892) que « le Père Liberatore pratiquait l'obéissance parfaite à ses supérieurs ; il nous

en a laissé des exemples éclatants, *comme de s'abstenir d'exposer la doctrine de saint Thomas dans toute sa plénitude,* pour se conformer à leurs avis ». (1) Tolet, Bellarmin et Pererius n'auraient-ils pas mis en pratique la même obéissance parfaite, en renonçant généreusement à soutenir ce que, d'après leur conviction personnelle, ils savaient être la vérité ? Quoi qu'il en soit, là n'est pas la question. Cela détourne simplement l'attention du lecteur du vrai point en litige. Ce qui est important à savoir, c'est que ces Théologiens ont enseigné, en premier lieu, la doctrine thomiste que les Molinistes prétendent avoir été inventée plus tard par Banez. Le P. Frins ne peut le contester, et c'est pourquoi il met tout en œuvre pour faire dévier le débat.

Le P. Frins nous raconte ensuite qu' « en ce qui concerne Bellarmin, le P. Dummermuth ne s'appuie toujours que sur le témoignage de certains professeurs de Louvain, auteurs de la censure, donnée contre Lessius en 1586. On lui a déjà montré cependant combien sont suspects ces témoins, *tous infectés des erreurs de Baïus* ». C'est cela ! Tout ce qui n'est pas Moliniste est suspect d'être infecté d'hérésie. Nous l'avons déjà vu ailleurs. Le Pape Benoît XIII en savait aussi quelque chose, le lecteur se le rappelle suffisamment. Quant à l'accusation qui nous occupe présentement, nous osons croire que le P. Frins ne la formule aussi audacieusement que par suite de n'avoir pas assez attentivement considéré l'histoire de cette censure. Nous la donnerons donc, brièvement.

La Censure dont il est question, fût composée au nom de la Faculté de Théologie par Henri Gravius (2). Gravius, qui était un homme de grande vertu et de grand savoir,fut appelé

(1) « Notice sur la vie du P. Matteo Liberatore » au commencement de l'ouvrage : « Principes d'économie politique », traité par le P. Matteo Liberatore de la Compagnie de Jésus, traduit de l'italien par le Baron Silvestre de Sacy, Poitiers, 1894. Voici le texte italien de la Civilta : « Pari in lui all' amore della povertà religiosa, era la perfetta ubbidienza a suoi superiori; della quale ci lascio chiarissimi esempii come quando per uniformarsi al loro avviso si astenne nelle prime edizioni del suo corso dall' espore in tutta la lor pienezza le dottrine filosofiche dell' Angelico tanto da lui carezzate ».

(2) Les adversaires ont voulu le nier. On trouvera la réfutation de leurs objections dans « Assertio Censurae Lovaniensis et Duacensis adversus quorumdam hodie objectiones. Auctore Martino Steyaert S. T. D. et prof. Ord. ac Regente Praeside, nec non Vicario Buscodensi ».

à Rome par le Pape Sixte-Quint, à cause de la solidité de sa doctrine et de sa vaste érudition. Le successeur de Sixte-Quint, Grégoire XIV, le nomma préfet de la Bibliothèque Vaticane. Saint Charles Borromée et le célèbre Cardinal Baronius l'honorèrent de leur amitié. Tous infectés des erreurs de Baïus !!

Le P. Frins doit avoir fort mauvaise opinion de l'antique « Alma Mater » de Louvain. Nous aimons à croire que le Père ignore que l'Université de Louvain ne s'est pas occupée uniquement de la fameuse Censure en 1586. L'Université, en effet, a justifié sa Censure en 1588, par ordre des Evêques de Belgique ; en 1613, elle a déclaré adhérer toujours à la même Censure ; en 1679 et en 1723 elle a renouvelé cette même déclaration. Le lecteur voit donc que ces « certains professeurs » sont en réalité l'ancienne Université tout entière pendant un laps de temps considérable. D'après le raisonnement du P. Frins, tous ces gens-là seraient infectés des erreurs de Baïus. Ce n'était nullement l'opinion des Souverains Pontifes. Pendant l'époque dont nous parlons Alexandre VII et Innocent XI louaient chaudement les Docteurs de Louvain, de leur attachement inaltérable à la vraie doctrine de saint Thomas. De nos jours, Sa Sainteté le Pape Léon XIII y a fait allusion dans sa lettre au Cardinal Dechamps. Après avoir rappelé que la doctrine de saint Thomas a été en honneur autrefois dans beaucoup de maisons d'excellente éducation, le Pape Léon XIII continue en ces termes : « Parmi elles, figure avec honneur l'Université de Louvain dont les Recteurs et Professeurs ont laissé à la postérité de nobles sentiments de l'estime qu'il faut accorder au Docteur Angélique et à sa doctrine. Aussi, avec un consentement unanime, ils le choisirent pour maître et patron des études ; c'est ce qui détermina précisément notre prédécesseur Alexandre VII de leur adresser des lettres laudatives et de les exhorter en outre à continuer de professer les enseignements sûrs et inébranlables de saint Augustin et de saint Thomas ».

Et voilà les hommes que l'auteur de la « Courte réponse » ne craint point de dénoncer comme infectés des erreurs de Baïus !! Franchement cette mauvaise farce n'a que trop duré, le lecteur saura en faire bonne justice.

Mais, poursuit le P. Frins, « l'assertion des professeurs de Louvain a été péremptoirement réfutée par le célèbre disciple de Bellarmin, le P. Lessius ». Oui, on dit cela, mais où le dit-on ? et le dit-on à juste titre ? La vérité historique exige que l'on dise le contraire.

En 1613, le 30 juillet, la Faculté de Théologie, ayant ouï dire, que l'on répandait, en Espagne, en Italie et ailleurs, le bruit qu'elle avait changé d'opinion « et cela, à cause de la force des arguments du Père Lessius », protesta énergiquement. « Tota facultas uniformiter..... declaravit insuper, tantum abesse ut argumentis P. Lessii antedicti a sua sententia recesserit, ut ex adverso, quemadmodum olim ipsius dictata improbavit, ita nunc improbet ipsius edita scripta in hac determinata materia ». On le voit, la fameuse réfutation dont le P. Frins fait si grand état, a été loin d'être péremptoire. A défaut d'huitre le P. Frins se contente des écailles.

L'auteur de la « Courte réponse » dit, en fin de compte, que Bellarmin lui-même nous déclare avoir enseigné les théories de Molina, pendant son séjour à Louvain, par conséquent, avant l'année 1576. Le P. Frins doit faire allusion à un écrit qui fut imprimé pour la première fois en 1705, c'est-à-dire un siècle environ après la mort de Bellarmin. Le P. Schneemann raconte, dans ses élucubrations contre l'Ecole Thomiste, que Bellarmin a envoyé cet écrit au P. Lessius avant l'édition du livre de la Concorde de Molina, c'est-à-dire, avant l'année 1588. Le P. Serry observe judicieusement, et le lecteur en fera autant, que si réellement Lessius eût été en possession de semblable document, il n'eût pas manqué de le montrer aux Professeurs de Louvain pour leur prouver sans réplique, que Bellarmin avait déjà changé d'opinion à cette époque, et que, par conséquent, ils opposaient en vain son propre enseignement à celui de Bellarmin. A cela le P. de Meyer répond que cet écrit n'a été apporté à Louvain qu'en 1651 ; quoi d'étonnant dès lors que Lessius ne l'ait point exhibé en 1588? Comme le lecteur le voit, l'un dit blanc, l'autre dit noir. On peut s'étonner aussi, avec raison, qu'un écrit de cette importance et d'un si grand homme, n'ait été livré à la publicité qu'en 1705. C'est encore le P. Serry qui a ici le mot juste : « On a laissé, dit-il, au temps, de le faire parvenir à maturité, « *servabatur tempori maturandus* » ! Le lecteur voudra bien remarquer que de tous les arguments que le P. Frins a apportés jusqu'ici les uns ont été pleinement réfutés il y a déjà près de deux siècles et les autres dans les ouvrages du P. Dummermuth. L'auteur de la « Courte réponse » ignore probablement jusqu'à l'existence de ces réfutations. Les mêmes accusations sont répétées de siècle en siècle contre les Thomistes. Ceux-ci ont beau en appeler aux documents de l'histoire ; les adversaires feignent de n'avoir rien entendu et

les fables molinistes se propagent et s'accréditent à la faveur de la tactique qui consiste à ne faire sonner qu'une seule cloche.

Examinons maintenant comment le P. Frins prouve que « le P. Dummermuth est encore plus malheureux dans ses efforts pour établir les variations de Tolet ». Cette preuve est intéressante. « Le P. Dummermuth a commencé, dit-il, par brouiller complètement la chronologie des œuvres de ce docte Jésuite. Selon lui, c'est seulement après le début des grandes controverses entre Dominicains et Jésuites au sujet de la grâce, et lorsqu'il était déjà vieux (senior) (1), que Tolet se serait mis à attaquer saint Augustin et saint Thomas. C'est à cette époque que le P. Dummermuth, rapporte le commentaire sur la Somme, où le Cardinal Jésuite aurait pris à tâche d'égaler Molina en témérité. Dans ses autres écrits, en particulier dans son commentaire sur Aristote et dans ses explications des Evangiles il soutenait, nous dit-on, les opinions thomistes, *thomistice sensisse* ».

Ouvrons l'histoire et comme l'exige l'histoire véritable, mettons les points sur les i.

Tolet naquit en 1532 et mourut en 1596; il était donc âgé de 64 ans.

D'après la chronologie du P. Dummermuth, c'est après 1588, date de la première édition de la « Concordia » de Molina, cause principale des controverses entre Dominicains et Jésuites, que Tolet doit avoir, non pas écrit (comme le P. Frins le fait dire au P. Dummermuth), mais remanié et changé son commentaire sur la Somme de saint Thomas. Le P. Paria S. J. (2) nous dit que Bellarmin a transcrit une partie des commentaires de Tolet, et le Père ajoute qu'il ignore si cette copie a été faite à Louvain ou à Padoue, il penche cependant à croire « *non levibus permotus indiciis* » que ce fut à Louvain. Bellarmin arriva à Padoue en 1567, il y demeura deux ans; de Padoue il se rendit à Louvain où il resta jusqu'en 1576. C'est donc entre l'année 1567 ou plutôt 1569 et l'année 1576, que Bellarmin transcrivit une partie des commentaires de Tolet. Le Père Paria nous dit encore qu'il est « pleinement persuadé que les commentaires ont été écrits et refaits par

(1) Le mot « senior » ne signifie pas que Tolet était déjà « vieux ». Le P. Dummermuth emploie ce mot en opposition avec « junior », il signifie donc simplement « plus âgé », comme « junior » signifie « plus jeune ».

(2) Le P. Frins écrit chaque fois Parra. C'est Paria qu'il faut lire.

Tolet deux ou trois fois, et ce qui le confirme dans cette opinion, c'est que la copie de Bellarmin contient certains points rejetés dans l'autographe de Tolet, et en contient d'autres en plus grand nombre, qui, d'après l'avis du P. Paria, sont améliorés ; d'autre part, continue le P. Paria, Tolet n'a jamais cessé d'ajouter en marge ou au bas de la page les arguments de raison ou les témoignages des Pères qui se présentaient à son esprit, et cela, jusqu'à la fin de sa vie, comme le démontrent les lettres formées d'une main tremblante ». En d'autres termes, le P. Paria est persuadé qu'il y a eu des changements notables dans ces commentaires et que Tolet y a travaillé jusqu'à son dernier jour, c'est-à-dire, jusqu'en 1596.

Quels sont les « *rejecta* » et les « *multo plura facta meliora* » ? Il nous semble qu'il n'est pas fort difficile de le deviner ; il suffit de comparer la doctrine de Tolet dans ses commentaires sur saint Thomas, avec celle du même Tolet dans son commentaire sur les huit livres d'Aristote « *de Physica auscultatione* » imprimé pour la première fois à Venise en 1573. Le P. Dummermuth a déjà fait cette même observation dans ses ouvrages.

Quant au commentaire de Tolet sur l'Evangile de saint Jean, le P. Dummermuth, dans sa réponse au P. Schneemann (p. 721), n'y a consacré qu'une petite note, sans indiquer la date de la première édition de cet ouvrage. Dans ce commentaire sur l'Evangile de saint Jean, publié en 1588, on trouve la doctrine thomiste de la grâce efficace. Dans le commentaire sur saint Luc, publié après la mort de Tolet « la grâce congrue et la science moyenne sont démolies ». Nous conseillons au P. Frins de lire le chap. 5, annot. 54. Enfin le P. Dummermuth a cité les commentaires de Tolet sur l'épître de saint Paul aux Romains, et a appelé l'attention du lecteur sur ce point que ces commentaires ont été publiés pour la première fois à Rome en 1602, après la mort de Tolet. Il paraît hors de doute que ces commentaires, composés avant 1587, ont été remaniés, pas suffisamment toutefois pour faire de Tolet un pur moliniste ; ainsi, Tolet y réfute encore bien des points qu'il admet cependant dans son commentaire sur la Somme de saint Thomas. (Voir la réponse du P. Dummermuth au P. Schneemann, p. 716.)

Retournons maintenant à la « Courte réponse ». Le P. Frins nous dit que « si le P. Dummermuth a trouvé dans les ouvrages de Tolet, des assertions favorables au thomisme, cela ne prouve

qu'une chose, à savoir qu'il connaît lui-même trop peu le molinisme et qu'il est trop disposé, par suite, à voir le thomisme là même où il n'y en a pas l'ombre ». Ceci, R. P., est une plaisanterie du plus haut comique. Relisez l'ouvrage du P. Dummermuth, il y démontre qu'il est mieux au courant de la doctrine et des multiples variations molinistes que l'auteur de la « Courte réponse ». Pour rafraîchir la mémoire du P. Frins, nous procéderons par questions.

1° Tolet enseigne-t-il, et admet-il dans ses commentaires sur Aristote édités en 1573, aux passages indiqués par le P. Dummermuth, la doctrine de saint Thomas ? 2° Dans ses Commentaires sur la Somme, édités par le P. Paria (p. 224 et p. 287), Tolet dit-il que saint Thomas enseigne cette même doctrine que les Thomistes soutiennent encore aujourd'hui, et que les Molinistes rejettent ? 3° Tolet n'y rejette-t-il pas aussi cette doctrine de saint Thomas et des Thomistes ? 4° Dans les commentaires sur l'épître aux Romains, Tolet n'est-il pas sur plusieurs points en contradiction avec ce qu'il enseigne dans le Commentaire sur la Somme de saint Thomas ?

Le P. Frins n'oserait pas répondre négativement : les preuves apportées par le P. Dummermuth dans sa réponse au P. Schneemann sont péremptoires. Il suffit de lire attentivement. Que le lecteur ouvre le premier volume du P. Dummermuth à la page 686 et il pourra se faire une idée exacte de la polémique du P. Frins.

Revenons maintenant à la chronologie que, d'après le P. Frins, le P. Dummermuth brouille complètement. Le lecteur jugera bientôt quel est celui qui a intérêt à brouiller.

1° L'auteur de la « Courte réponse » nous dit d'abord que le Commentaire de Tolet sur la Somme « bien loin d'être le dernier ouvrage de Tolet, est un des premiers. »

N'allons pas trop vite en besogne, Révérend Père ; distinguons, s'il s'agit de la première copie, soit, cela se pourrait fort bien ; s'il s'agit de la dernière, cela est sujet à caution, car, d'après le P. Paria, Tolet a travaillé et retravaillé ses Commentaires jusqu'en 1596, année de sa mort.

2° Le P. Frins insiste : « Le P. Dummermuth qui prétend appuyer son affirmation contraire sur la préface du P. Parra (Paria), qui a publié cet écrit à Rome, en 1869, n'aurait pas dû dissimuler à ses lecteurs que cet éditeur conclut tout autrement que lui. En effet, suivant le P. Parra (Paria), le manuscrit autographe qu'il a reproduit, et qu'il regarde comme représentant déjà une seconde ou une troisième rédaction de la main de Tolet, a certainement

été écrit au moins vingt ans avant la première édition de la Bible Clémentine, c'est-à-dire au moins dès 1572. En conséquence l' « *Enarratio* » (ou le Commentaire sur la Somme), si foncièrement moliniste et *antithomiste*, d'après le P. Dummermuth, serait antérieure d'au moins seize ans à la publication de Molina ».

Le P. Frins a tort d'insister. Il est exact, en effet, que le P. Paria dit dans sa préface (p. XXVII) que pour lui « il est persuadé avoir *démontré* que le Commentaire sur la Somme a été écrit par Tolet deux, voire même trois fois, vingt ans au moins avant la première édition de la Bible Clémentine », mais il n'est pas moins exact de dire que le P. Paria a oublié une chose, mais essentielle celle là, c'est-à-dire de le démontrer. Dans toute la préface le lecteur chercherait en vain un argument, une preuve ; il n'en est même pas question. Bien plus, comme le lecteur a pu s'en convaincre, le P. Paria affirme tout au contraire, que Tolet a eu son Commentaire sur le métier jusqu'au dernier instant de sa vie, jusqu'en 1596. Si le P. Paria se contredit de cette façon une page plus haut, c'est regrettable pour lui, mais c'est le fait. Probablement le P. Frins s'est-il rendu compte de la gratuité de l'assertion du P. Paria, car il ajoute qu'il ne s'arrêtera pas « à répéter les arguments sérieux du P. Parra » (Paria). Nous le croyons facilement, car les dits arguments n'existent que dans l'imaginative du P. Frins. Comme le P. Frins se voit ainsi dans la nécessité de remiser dans ses cartons les « *arguments sérieux* » du P. Paria, il se borne à poser la question suivante : « Si l'*Enarratio* n'a pas été composée avant les fameuses controverses, comment s'expliquer qu'elle n'y fasse jamais la moindre allusion ? » Nous répondons d'abord que le P. Frins qui a étudié la logique, doit savoir que les arguments négatifs ne prouvent rien. Ensuite nous disons que plus d'une explication pourrait être donnée qui paraîtrait fort plausible au lecteur. Nous nous dispenserons cependant de les donner, le lecteur aura compris.

Nous ne pouvons toutefois achever cette réponse sans relever les mots suivants de l'argument du P. Frins : « L'*Enarratio* est si foncièrement moliniste et *antithomiste* d'après le P. Dummermuth ». L'*Enarratio*, disons-nous, doit l'être aussi d'après le P. Frins, mais, dans un autre sens. Tolet attribue à saint Thomas la doctrine que les Thomistes (et en particulier le P. Dummermuth) défendent encore de nos jours, et il est anti-thomiste, en ce sens qu'il rejette et attaque cette doctrine qu'il affirme être enseignée par l'Angé-

lique Docteur. Le P. Frins lui, n'accorde pas que saint Thomas ait enseigné cette doctrine ; d'après lui ce sont les Thomistes qui l'ont inventée. Saint Thomas serait moliniste et par conséquent Tolet serait anti-thomiste dans ce sens qu'il attaque la doctrine des Thomistes et non celle de saint Thomas. Nous venons de voir que cette manière d'interpréter le mot anti-thomiste appliqué à Tolet ne se vérifie point dans la réalité. Tolet rejette et combat la doctrine de saint Thomas qu'il expose dans les mêmes termes que l'exposent encore de nos jours les Thomistes.

Un bon mouvement, R. P., ayez le courage d'avouer que Tolet a parlé *avec franchise* dans son Commentaire et qu'il y réfute les interprétations et les subterfuges des Molinistes pseudo-thomistes.

3° Le P. Frins, dans une note, ajoute un argument contre la chronologie du P. Dummermuth. Il y dit que « Tolet lui-même, dans la préface de son Commentaire sur saint Jean, publié à Rome en 1588, parle de son travail inédit « sur la théologie scolastique », qui ne peut être que l'*Enarratio*, comme écrit depuis longtemps « *olim* ».

Nous répondons qu'il faut distinguer d'après la distinction déjà faite plus haut : s'il s'agit de la première copie, on le concède ; s'il s'agit de la dernière on le nie ; car, au témoignage du P. Paria, Tolet y a travaillé jusqu'à sa mort, arrivée en 1596.

Voilà donc comment le P. Frins s'échine à vouloir prouver que le P. Dummermuth a brouillé complètement la chronologie des œuvres de Tolet. Franchement si c'est là brouiller, avouons que le P. Dummermuth n'est pas fort dans l'art de brouiller. Mais peut-être parviendrons nous à contenter tout à fait le P. Frins. Il y a, en effet, quatre chronologies des œuvres de Tolet.

La première est celle du P. Kleutgen, Jésuite. Celui-ci prétend dans ses « Institutiones Theologicae » (Ed. de Ratisbonne 1881), que Tolet a écrit son Commentaire 40 ans avant que Molina n'eût édité sa « Concordia ».

La « Concordia » a été éditée en 1588, par conséquent, Tolet doit avoir écrit les quatre gros volumes de son Commentaire (*quatuor ponderosae molis volumina*, comme dit le P. Paria) avant 1548. Tolet étant né en 1532, devait avoir alors une quinzaine d'années. On le voit, il était précoce, il aura même dû faire sa philosophie étant encore au berceau.

La deuxième chronologie est celle du P. Paria S. J. Celui-ci, tout en ne prouvant rien, affirme que, en ce qui le regarde, il est

pleinement persuadé avoir démontré que Tolet a écrit son Commentaire pour la troisième fois, au moins vingt ans avant la première édition de la Bible Clémentine, c'est-à-dire en 1572. Le Père affirme cependant quelques lignes plus haut que Tolet n'a pas cessé de travailler à son Commentaire jusqu'en 1596, année de la mort du célèbre Cardinal.

La troisième chronologie est celle du P. Frins. Le Père affirme de bonne foi, que Tolet a écrit son Commentaire au moins dès 1572, et il ne fait aucune allusion au travail assidu de Tolet à son Commentaire, jusqu'en 1596.

Enfin la quatrième chronologie est celle du P. Dummermuth, qui dit que Tolet a écrit une première fois son Commentaire avant 1572, mais qu'il l'a retouché et remanié entre l'année 1588 et l'année 1596.

Nous croyons savoir que le P. Dummermuth ne tient pas énormément à sa chronologie, et cela, surtout, en vue de faire plaisir au P. Frins. Supposons, par conséquent, que la dernière copie, avec toutes ses corrections, a été faite au moins dès 1572, comme le veut le P. Frins, ou même dès l'année 1548, comme l'assure le P. Kleutgen. Dans ce cas, le P. Frins ne peut nier les conséquences logiques de ses prétentions en fait de chronologie auxquelles, pour lui faire plaisir, nous voulons bien nous rallier.

En effet, les chronologies des Pères Kleutgen, Paria et Frins, une fois admises, il suit 1° que le P. Frins est dans l'erreur quand il vient nous dire que la doctrine attribuée à saint Thomas par les Thomistes ne remonte « authentiquement » que jusqu'à Banez. Celui-ci a édité pour la première fois son Commentaire sur la Somme en 1584, et déjà en 1572, d'après le P. Frins, et en 1548, d'après le P. Kleutgen, Tolet avait écrit son Commentaire. Or dans ce Commentaire Tolet attribue à saint Thomas la même doctrine que lui attribue Banez. Tolet la rejette, Banez l'admet et s'en constitue le glorieux défenseur. Il suit 2° que Tolet de Moliniste se serait fait Thomiste ; car, dans son Commentaire sur Aristote publié en 1573, il admet la doctrine de saint Thomas qu'il rejette dans son Commentaire sur la Somme, écrit au moins une année auparavant, c'est-à-dire en 1572. En outre, Tolet réfute, dans plusieurs autres de ses ouvrages, plus d'un point de doctrine que l'on trouve admis par lui dans son Commentaire sur la Somme. Si donc le P. Frins tient à sa chronologie, à lui de se débrouiller et de sortir de l'impasse où il s'est engagé. La chronologie du P. Dum-

mermuth nous paraît toutefois la seule rationnelle. Elle explique parfaitement le désaccord manifeste que l'on constate entre la doctrine contenue dans les divers ouvrages de Tolet.

Le P. Frins passe ensuite à la témérité que le P. Dummermuth dénonce dans le Commentaire de Tolet. D'abord, le R. Père ne saisit aucun rapport entre cette dénonciation et le but avoué du P. Dummermuth. « Ce but, dit le P. Frins, est de montrer que les déclarations des Papes contre les calomniateurs de saint Augustin et de saint Thomas ont été provoquées, en partie du moins, par les publications molinistes. Or, l'*Enarratio* de Tolet complètement oubliée depuis la mort de l'auteur (1596), n'a été publiée qu'en 1869, plus de cent ans après les déclarations dont il s'agit : Comment a-t-elle pu les provoquer ? »

L'auteur de la « Courte réponse » pose une question sans but. Le P. Frins aurait dû lire plus attentivement l'ouvrage du P. Dummermuth. Lisons donc en son lieu et place. Que dit le P. Dummermuth ? Qu'il y a une grande témérité à s'éloigner, dans des questions très graves de doctrine, de saint Augustin et de saint Thomas. Un exemple frappant de cette témérité est sans contredit l'*Enarratio* de Tolet cachée si longtemps dans les archives et publiée seulement en 1869. Le P. Dummermuth devait au lecteur de lui donner un exemple qui fût sans réplique, et il l'a fait en transcrivant mot à mot les paroles de Tolet.

Le P. Frins ne trouve pas convenable l'épithète de « téméraire » infligée à un théologien qui a possédé l'estime et la confiance des Papes. Le R. P. trouve-t-il, par hasard, convenable l'épithète de « janséniste » ou de « fauteur de jansénisme », infligée par les Molinistes à des hommes remarquables par leur vertu et leur science, et qui eux aussi ont possédé l'estime et la confiance des Souverains Pontifes ? Au surplus, l'épithète de « téméraire » ne peut-elle point s'appliquer à celui qui s'éloigne carrément dans une grave question de doctrine de l'enseignement de saint Augustin et de saint Thomas ? Si Tolet a agi de cette façon, et nous avons son aveu personnel, en quoi l'épithète serait-elle exagérée, alors qu'elle n'est que l'expression de la vérité ?

Le P. Frins se demande ensuite sur quoi le P. Dummermuth fonde son accusation ? « D'abord, dit-il, sur ce que Tolet défend la prédestination à la gloire en raison des mérites prévus tout en constatant que cette conclusion est contre saint Augustin et saint Thomas. Tolet reconnaît, en effet, que son opinion est contredite

par ces deux grands docteurs; mais il montre aussi qu'elle est soutenue par d'autres docteurs et d'autres théologiens, dont l'autorité d'ensemble est équivalente. Pour ce qui est des docteurs de l'Eglise, il n'a pas bien choisi leurs textes; mais il n'en a pas moins raison d'affirmer que sa conclusion est celle de saint Jérôme, de saint Ambroise, de saint Jean Chrysostome, de saint Damascène ».

Remarquons que le P. Dummermuth fonde son accusation non pas seulement sur ce point, mais aussi sur d'autres. Ajoutons que ce que le P. Frins dit des docteurs allégués en faveur de Tolet est une perle que le lecteur ne pourra s'empêcher de trouver précieuse. Tolet cite pour sa sentence, douze théologiens, qu'il appelle « des saints docteurs dont la dignité doit surtout être considérée ». Quels sont ces docteurs ? il vaut bien la peine de le savoir. Des douze docteurs cités par Tolet, sept sont hérétiques et schismatiques, fauteurs du schisme Grec ou Pélagiens; les cinq autres ne tiennent point l'opinion de Tolet. On le voit, Tolet n'a pas seulement mal choisi les textes, il a aussi eu la main malheureuse dans le choix de ses docteurs. Avant d'écrire la « Courte réponse » le P. Frins eût bien fait de se rappeler la parole de Bellarmin : « Tous ceux qui dans l'Eglise ont brillé par la sainteté, ont manifestement enseigné cette doctrine » c'est-à-dire, celle qu'enseignent saint Augustin et saint Thomas, et que Tolet rejette. Rappelons, en passant, que Bellarmin réfute tous les arguments de Tolet, et que Tolet lui-même, dans son Commentaire sur l'épître aux Romains, admet la doctrine de saint Augustin. Le lecteur, que ces questions intéressent, fera bien de voir la réponse du P. Dummermuth au P. Schneemann, pp. 699 et suiv.

Le P. Frins continue : « La façon dont le P. Dummermuth cite ce que dit Tolet sur le sentiment des théologiens scolastiques ressemble fort à un travestissement ». Le P. Frins semble vouloir essayer de travestir. Déjouons le calcul. Pour dissiper tout malentendu, nous citerons mot pour mot Tolet lui-même. Après avoir apporté en faveur de son opinion, des textes (« *pas bien choisis* » dit le P. Frins) de douze docteurs, (nous venons de parler de ces docteurs) Tolet ne se sent pas fort rassuré, il craint de n'avoir pas réussi à convaincre le lecteur qui vénère particulièrement saint Augustin; il éprouve donc le besoin de déprimer quelque peu l'autorité de ce saint docteur ce qui lui fait écrire : « Profecto aequivalent saltem auctoritati *unius S. Augustini, qui solus hoc induxit* » !! Mais le lecteur n'est point de cet avis. Saint

Augustin n'est pas seul à soutenir cette doctrine. Tolet se fait cette objection : « Dices : Scholastici adhaerent omnes Augustino ». Il répond : « *Attende, Dei amore, ne decipiaris, S. Thomas et Scotus et Durandus sunt isti* ; communis sententia est in contrarium, quod multi non advertunt ». Le lecteur le voit, Tolet ne compte pour rien ou certainement pour fort peu de chose l'autorité de saint Augustin et de saint Thomas, dans la grave question qui divise encore Dominicains et Jésuites. C'est tout ce qu'il faut pour le but du P. Dummermuth, quoiqu'en dise le P. Frins. Notons également que Tolet prétend avoir de son côté la grande majorité des scolastiques. Il le prouve en citant sept auteurs. Parmi ces sept auteurs, quatre sont unanimement combattus par les scolastiques à savoir : Henri de Gand, Gabriel, Occam et Thomas de Argentina. Les trois autres Alexandre de Ales, saint Bonaventure et le B. Albert le Grand enseignent la doctrine contraire à celle de Tolet.

Le P. Frins, lorsqu'il s'agit de Tolet, trouve qu'il n'y a nulle témérité à se séparer des docteurs saint Augustin et saint Thomas dans les graves questions de la grâce et de la prédestination. Il n'ignore cependant point que l'Eglise a déclaré, par la bouche de son Chef visible sur la terre, « *qu'Elle suit et tient la doctrine du saint Evêque d'Hippone.* » Celui qui s'exprime ainsi est le Pape Jean II. Les Papes Pélage II, Agathon, Adrien I, Nicolas I, Léon IX, Grégoire VII, Martin V, et plusieurs autres Souverains Pontifes ont confirmé ces paroles, et tous les Papes et tous les Conciles se sont toujours prononcés en faveur de la doctrine de saint Augustin.

Le lecteur pourra juger maintenant que la « *témérité* » de Tolet n'est nullement aussi peu téméraire que le P. Frins veut le faire accroire aux lecteurs des « Etudes Religieuses ».

Le P. Frins reproche ensuite au P. Dummermuth d'avoir détaché ou plutôt arraché du contexte d'autres petites phrases semblables à celle que nous venons d'exposer. Le P. Dummermuth ne pouvait évidemment transcrire les quatre gros volumes de Tolet. Nous conseillons au lecteur de lire ces petites phrases, et il aura la conviction que Tolet n'avait guère de respect pour la haute intelligence et l'autorité de saint Thomas consacrée pourtant plusieurs fois par les déclarations solennelles des Papes et par les Pères du Concile de Trente. C'est pour montrer sur le vif ce peu de cas que Tolet fait de l'Angélique Docteur que le P. Dummermuth a apporté ces

textes qui agissent visiblement sur les nerfs du P. Frins. Le P. Frins nous dit d'abord que la théologie catholique n'est pas condamnée à trouver excellentes toutes les raisons que ces grands Docteurs ont apportées pour défendre leurs assertions.

Ce n'est point là la question. L'auteur de la « Courte réponse » veut derechef détourner l'attention du point qui nous occupe. Il ne s'agit pas ici, en effet, de certaines raisons, de certains arguments, quoique ceux-là aussi soient respectables pour tout esprit non prévenu contre la haute valeur intellectuelle de saint Augustin et de saint Thomas; mais, dans le cas présent, nous nous trouvons devant des assertions graves défendues « *ex professo* » contre des hérétiques par saint Augustin, ou enseignées « *ex professo* » par l'Angélique Docteur.

Le P. Frins observe ensuite « qu'il n'est peut-être pas équitable de presser tous les mots d'un ouvrage posthume auquel son auteur n'avait pas mis la dernière main, et où, sans doute, il aurait modifié bien des expressions, s'il l'avait publié lui-même ». Le P. Frins trouve donc lui aussi que bien des expressions auraient besoin d'être « modifiées ». Pourquoi fait-il alors un grief au P. Dummermuth de les signaler au lecteur; celui-ci a, en effet, le droit de ne pas laisser fausser son jugement par les affirmations malveillantes de Tolet. — L'auteur de la « Courte réponse » s'efforce de trouver une excuse à ces sorties de Tolet, que les Jésuites ne se permettraient plus de nos jours, après la lettre de Léon XIII où le Souverain Pontife leur fait comprendre quelle voie ils doivent suivre, lorsque leurs grands théologiens s'écartent de l'enseignement de l'Ange de l'Ecole. Tolet serait excusable, d'après le P. Frins, parce qu'il n'aurait pas mis « la dernière main » à son ouvrage. L'auteur de la « Courte réponse » en a appelé, tout à l'heure, au P. Paria. Ce qu'il dit ici prouve qu'il n'a pas lu la préface de l'ouvrage édité par ce Père. Il y aurait vu, en effet, que « pour celui qui se donne la peine de regarder simplement « *obiter et perfunctorie* » et de comparer les autographes de Tolet entr'eux, il apparaît « *manifestissime* », que Tolet a écrit l'*Enarratio* avec un soin bien plus grand et une application bien plus soutenue que tous ses autres ouvrages ». Il y aurait vu aussi que « Tolet n'a pas seulement eu son ouvrage sur le métier, mais qu'il l'y a remis deux et même trois fois ». Il était donc parfaitement « équitable » pour le P. Dummermuth de « presser » les mots de Tolet, car ils ne peuvent avoir été écrits qu'après mûre réflexion et triple délibération.

Enfin, le P. Frins s'empare d'une phrase citée par le P. Dummermuth. L'auteur de la « Courte réponse » nous dit que cette phrase là, prise dans son entier, atténue en cet endroit sa portée ; car, d'abord, on y discute une question purement philosophique, purement métaphysique, et, ensuite Tolet s'y justifierait en disant qu'il s'agit là simplement d'une chose probable et que dans les probables on doit choisir ce qui nous paraît le plus probable. Le P. Frins conclut que cette phrase est par conséquent totalement inoffensive.

Nous répondons que cette phrase montre, comme toutes les autres, l'état d'esprit de Tolet vis-à-vis de l'Ange de l'Ecole. Tolet s'éloigne de saint Thomas dans les questions de pure métaphysique, non seulement en cet endroit mais encore dans beaucoup d'autres. Ainsi il écrit plus loin avec une pointe de mépris : « *Solus S. Thomas sequens vestigia Aristotelis, hoc induxit in Scholas* ». Cette phrase est le digne pendant de celle que le P. Dummermuth a flétrie et que nous avons relevée plus haut : « Profecto aequivalent saltem auctoritati *unius S. Augustini, qui solus hoc induxit* ». Le lecteur le voit, saint Augustin et saint Thomas sont les seuls à introduire des nouveautés dans l'Ecole; et, c'est là, sans doute, pour Tolet, un motif suffisant parmi les probables pour rejeter la probabilité que donne à une sentence la grande autorité de saint Augustin et de l'Angélique Docteur. Au surplus, Tolet ne s'éloigne pas seulement de saint Thomas dans des questions de « pure métaphysique », mais, comme nous venons de le voir, dans les doctrines fondamentales de la science divine, de la prédestination et de la grâce. L'auteur de la « Courte réponse » est donc mal inspiré aussi lorsqu'il nous dit que le P. Dummermuth devait montrer « que Tolet combat les deux Docteurs (saint Augustin et saint Thomas) dans des points vraiment importants de leur doctrine ». Si la doctrine touchant la science de Dieu, la prédestination et la grâce, est pour le P. Frins, d'ordre tout secondaire, on se demande en vain, quelles sont les graves questions, quels sont les points importants traités par les plus sublimes génies.

Et voilà donc comme quoi les accusations du P. Dummermuth seraient telles, qu'il est « difficile de les apprécier de sang-froid » ! Le P. Dummermuth a fait connaître loyalement Tolet, et il l'a apprécié à sa juste valeur dans ses rapports avec notre Docteur saint Thomas d'Aquin. Le lecteur voudra bien nous pardonner

d'avoir parlé si longuement de Tolet; la gravité des accusations du P. Frins nous y a contraint.

Passons maintenant au P. Gabriel Vasquez. Le P. Dummermuth a cité une phrase de cet auteur : « Fateor sane suspecta mihi esse testimonia (sancti) Prosperi et (sancti) Fulgentii, quod diligentissimi et exactissimi (sancti) Augustini discipuli sint ». Le P. Dummermuth a fait suivre cette phrase de l'observation suivante : « Nescio an graviora dici possint. Je ne sais si l'on peut avancer des choses plus graves ». Le P. Frins observe à son tour : « Le P. Dummermuth aurait dû examiner le contexte de la phrase. C'est ce qu'il n'a point fait, bien sûr, sans quoi il aurait vu que la phrase de Vasquez ne prêtait nullement à l'indignation, ni même à la critique ». Examinons donc le contexte, mais non pas à la manière du P. Frins. Dans ses Commentaires sur la 1re Partie de la Somme de saint Thomas, disp. 97, c. 2, Vasquez nous donne l'opinion de certains théologiens « qui soutiennent que, quelquefois, à cause de péchés antérieurs, des hommes sont tellement abandonnés pendant un temps déterminé de la vie, qu'il ne leur est accordé aucun secours suffisant et nécessaire, au moyen duquel ils puissent remplir le précepte de croire, de la pénitence et d'autres préceptes semblables, ainsi que éviter les péchés » (1). Ces Théologiens prouvent leur opinion par la sainte Ecriture et par les Pères. Vasquez nous dit : « Saint Augustin et ses disciples ont, le plus clairement de tous, enseigné cette doctrine : « *Augustinus ejusque discipuli, omnium clarissime id tradiderunt* ». On le voit, il affirme très catégoriquement.

Vasquez nous prévient qu'il omet plusieurs témoignages de saint Augustin auxquels on pourrait facilement répondre « *his enim facile quis respondere posset* ». Il donne ensuite des témoignages qu'il appelle évidents, et qu'il divise en deux catégories : « *Hujus Patris manifesta testimonia ad duas classes reducta* »; dans lesquels saint Augustin paraît avoir exprimé cette doctrine : « *Quibus hanc sententiam expressisse videtur* ». Le lecteur s'aperçoit que Vasquez n'est plus aussi affirmatif.

La première catégorie renferme les témoignages où il est dit,

(1) « Qui censent, interdum propter priora peccata, ita destitui homines per aliquam certam vitae periodum, ut nec sufficiens et necessarium eis concedatur auxilium, quo observare valeant mandata credendi, poenitentiae, et alia hujusmodi, atque peccata devitare ».

que Dieu n'abandonne quelqu'un qu'après avoir été abandonné, en premier lieu, par l'homme lui-même, ainsi il (saint Augustin) dit : « Dieu, s'il n'est abandonné le tout premier, n'abandonne personne et il rappelle à lui, beaucoup de ceux qui s'en sont éloignés » (1).

Vasquez ajoute que saint Prosper et saint Fulgence tiennent la même doctrine, et, ce qui est le principal, dit-il, c'est que le Concile de Trente parle de la même façon : « Quod caput est, Concilium Tridentinum, sess. 6, cap. 11, de justificatis eodem modo inquit : *Deus namque sua gratia justificatos non deserit, nisi ab eis deseratur* ». Vasquez nous avertit ensuite que ces paroles de saint Augustin, de saint Prosper, de saint Fulgence et du Concile de Trente ne peuvent pas s'entendre de la grâce habituelle, ni de la grâce efficace, ni de la vocation congrue, mais seulement de la grâce suffisante.

Dans la seconde catégorie sont classés les témoignages où saint Augustin enseigne que l'homme est parfois abandonné par Dieu, de telle sorte qu'il ne soit point tenu rigueur à l'homme de n'avoir pas en ce moment là, obéi aux ordres divins, mais, de s'être montré tel, que l'on lui endurcisse le cœur, et qu'il ne sache pas obtempérer à la loi divine (2).

Dans la même *Disputatio* 97, chap. 3. Vasquez prouve la doctrine opposée à celle qu'il vient d'exposer. Il soutient que la sentence la plus vraie dit que la grâce suffisante ne manque à personne en cette vie : « *Auxilium sufficiens nemini in hac vita deesse, verior sententia est* ». Il démontre cette doctrine par des témoignages de la sainte Ecriture et ajoute que quelques-uns la prouvent par l'autorité de saint Augustin. Il apporte un texte du même chap. 62 de l'ouvrage cité plus haut « *Expositio* » etc. ; et deux textes tirés du livre « *De Praedestinatione et Gratia* », chap. 15 et chap. 14. Cependant, poursuit-il, je ne voudrais pas confirmer

(1) « Prima est eorum in quibus dicit neminem a Deo deseri, nisi ipse Deus ab homine prius deseratur : libro ergo ad articulos sibi falso impositos artic. 7, sic ait : *qui*, scilicet Deus, *nisi prius deseratur, neminem deserit et multos desertores ad se convertit* ».

(2) « In altera classe sunt alia testimonia quibus docet August. hominem aliquando a Deo ita derelinqui, ut ei non imputetur, tunc non obtemperare, sed talem se praebuisse, ut ei cor obduraretur, et obtemperare non posset. Ita docet in expositione quarumdam propositionum epistolae ad Rom. cap. 62 ». Vasquez cite encore un texte tiré du livre *De correptione et gratia*, cap. 11.

mon sentiment par l'autorité de saint Augustin, car, dans le même chapitre 62, il enseigne « très ouvertement » le contraire. «Verum cum in eodem cap. 62. et aliis citatis locis auxilium Dei sufficiens *tam aperte* deneget obduratis, nollem ejus auctoritate hanc nostram sententiam confirmare ». Vasquez continue : Il semble que l'on peut prouver ma sentence par l'autorité de saint Prosper et de saint Fulgence ; il apporte ensuite leurs paroles et ajoute en fin de compte qu'il passe outre à ces autorités, parce que « *fortassis* » *peut-être*, ils étaient de la même opinion que saint Augustin. Vasquez apporte encore le témoignage de Paul Orose et celui d'Origène. C'est seulement alors que l'on rencontre la fameuse phrase : « *Fateor sane suspecta mihi esse testimonia Prosperi et Fulgentii, quod diligentissimi et exactissimi Augustini discipuli sint*, et oppositam videantur sequi sententiam, ut ex testimoniis superiori cap. in prima classe recitatis liquet. » Le lecteur voudra bien faire attention à ces paroles. C'est par les témoignages allégués dans la première catégorie qu'il est évident pour Vasquez, que saint Augustin, saint Prosper et saint Fulgence semblent tenir une opinion contraire à la vraie doctrine. Les témoignages de saint Prosper et de saint Fulgence qui sont en faveur de cette vraie doctrine, et qui par conséquent, sont de nature à faire croire que la vraie doctrine a été soutenue par leur maître saint Augustin, Vasquez les rejette parce que ces saints Docteurs sont des disciples très attachés et très exacts du saint Evêque d'Hippone. Or, nous le demandons à tout lecteur impartial, est-ce là un motif suffisant pour rejeter leur témoignage alors surtout que celui-ci serait tout à la justification de ce grand Docteur de l'Eglise ? N'est-ce point là faire injure à saint Augustin et vouloir le faire passer aux yeux du lecteur sans méfiance, comme ayant soutenu sur un point de doctrine de la grâce, une opinion qui ne serait point la vraie ?

Vasquez attribue à ces saints Docteurs une opinion contraire à la vraie doctrine, à cause des témoignages apportés dans la première catégorie. Or, dans cette première catégorie se trouve également un texte du Concile de Trente. D'après Vasquez, celui-ci devrait donc aussi soutenir une opinion qui n'est point la vraie ? Comment Vasquez se tirera-t-il de ce mauvais pas ? Ecoutons, car cela en vaut vraiment la peine : « Les témoignages d'Augustin que nous avons apportés et divisés en deux catégories, ne peuvent, à mon avis, être expliqués comme il faudrait *(recte)*. C'est pourquoi,

je ne douterais pas qu'Augustin et ses disciples Prosper et Fulgence ont tenu cette sentence ; et cela me devient très probable, parce que je ne vois jamais Prosper et Fulgence excuser Augustin dans cette matière, alors qu'ils le justifient de beaucoup d'autres fausses accusations et interprètent ses paroles dans le bon sens ; et quoique, les témoignages allégués dans la première catégorie, pourraient en quelque sorte, être interprétés dans le bon sens, comme nous exposerons les paroles du Concile de Trente, que nous avons alléguées dans cette catégorie ; cependant, parce que les témoignages apportés dans la seconde catégorie, ne peuvent nullement être interprétés dans un sens favorable, pour ce motif, je ne douterais pas qu'Augustin a été de la même opinion dans les deux cas. »

Vasquez est donc d'avis que les paroles de saint Augustin ne peuvent point être interprétés « *recte* » comme il le faudrait. On le voit, d'après lui, saint Augustin n'a point soutenu la vraie doctrine. Vasquez ajoute que ce qui le confirme dans cette opinion, c'est que les fidèles disciples Prosper et Fulgence n'ont point défendu leur Maître de ce reproche, alors qu'ils l'ont protégé contre d'autres fausses accusations. Nous le croyons volontiers. Saint Prosper et saint Fulgence ne vivaient pas au temps de Vasquez, c'est alors seulement qu'ils auraient dû défendre leur Maître contre les fausses accusations qui nous occupent en ce moment. Saint Augustin n'avait nullement besoin d'être défendu, car il n'enseignait point de fausse doctrine comme Vasquez s'efforce de l'accréditer. Vasquez ajoute que les témoignages de la première catégorie pourraient, à la rigueur, être interprétés dans le bon sens. Eh donc ! pourquoi ne le fait-il ? Les témoignages de saint Prosper et de saint Fulgence sont là : « *Deo autem placuit... illam (gratiam sufficientem) a nemine submovere* » (S. Prosper) ; « *sicut medico nulla est incurabilis plaga, ita neque aliquo tempore coelestis potest deficere medicina* » (S. Fulgence) ; d'autre part, les témoignages allégués dans la première catégorie sont susceptibles d'une saine interprétation, comme Vasquez est bien forcé de l'admettre aussi pour les paroles du Concile de Trente, identiques à celles de saint Augustin, et Vasquez, ne voulant absolument pas reconnaître que saint Augustin aurait enseigné la vraie doctrine, ne craint point de dire, que ces témoignages de saint Prosper et de saint Fulgence, lui sont suspects, parce que ces deux saints ont l'honneur insigne d'être les disciples dévoués du grand Evêque

d'Hippone ! Et pourquoi donc, Vasquez tient-il ainsi « *mordicus* » à son opinion ? Parce que, dit-il, les témoignages de saint Augustin cités dans la seconde catégorie ne sont nullement susceptibles d'être interprétés dans un sens favorable à la vraie sentence « nullam benignam patiuntur interpretationem » !

Dans cette seconde catégorie nous trouvons *deux* textes (1), et à cause de ces *deux* textes, il rejette les témoignages de saint Prosper et de saint Fulgence et cela parce qu'ils sont les très fidèles disciples de saint Augustin. N'est-ce point là une raison bien moins que suffisante ? Si Vasquez avait compris les textes de saint Augustin qu'il rapporte ; si, en outre, il s'était donné la peine de lire le contexte où le saint Docteur explique sa pensée ; si, enfin, il avait voulu faire usage des distinctions théologiques qui s'imposent dans cette question et que connaissent tous ceux qui approfondissent la présente matière ; il n'aurait jamais pu dire que saint Augustin n'enseigne point la vraie doctrine, car il aurait vu clair lui-même et jamais les témoignages de saint Prosper et de saint Fulgence ne lui auraient été suspects.

Le lecteur est à même de juger maintenant de ce que le P. Frins appelle « la parfaite innocuité » de la phrase de Vasquez. Selon le P. Frins « elle ne renferme pas l'ombre d'une insinuation contraire à l'honneur de saint Augustin et de ses disciples. Elle témoigne seulement de la loyauté, de la bonne foi scrupuleuse du théologien jésuite qui ne veut pas faire usage de textes plus ou moins ambigus, en les détournant de leur sens plus probable au profit de sa thèse ».

L'auteur de la « Courte réponse » ne s'aperçoit pas qu'il ne s'agit point ici de détourner les textes de leur sens plus probable, mais de les *comprendre*, et, par suite, de les exposer d'après le sens y attaché par leur auteur. On le voit, le P. Frins parait même ne se douter de rien. Le lecteur aura remarqué également le peu de respect dont Vasquez fait preuve à l'égard de saint Augustin. C'est tout ce que le P. Dummermuth a eu l'intenton de faire ressortir.

La phrase de Vasquez fournit au P. Frins l'occasion, d'abord, de faire au P. Dummermuth « un autre reproche grave pour un théologien, celui de la légèreté » ; ensuite, de décocher un trait au Cardinal de Noris. Le P. Frins s'imagine que le P. Dummermuth

(1) Au sujet de ces textes voir Billuart, De Deo, Diss. 7, a. 8. Solvuntur objectiones, obj. 2°, inst. 2° et obj. 3, inst. 2°.

n'a pas lu la phrase dans Vasquez même, et qu'il s'est contenté de la copier dans les *Vindiciae Augustinianae* de Noris. Qu'en sait le P. Frins? Nous sommes en mesure d'affirmer le contraire.

Pour l'auteur de la « Courte réponse » le Cardinal de Noris est un homme fort savant, du moins en histoire, mais passionné contre les Molinistes voire même contre les Jésuites en général. Le P. Dummermuth, au dire du P. Frins, « ne pouvait pas l'ignorer, et il devait savoir aussi que la passion trouble singulièrement la vue et le jugement à l'égard des objets qui lui sont antipathiques. » Le P. Frins n'est guère aussi savant en histoire que le Cardinal de Noris; il nous en donne ici une preuve évidente, en intervertissant singulièrement les rôles. Ce n'est pas le Cardinal de Noris qui fut passionné contre les Molinistes, mais ce furent ces derniers qui poursuivirent passionnément l'illustre Cardinal, pendant sa vie et même après sa mort, de leurs accusations et de leurs calomnies. Voilà de l'histoire véritable. Le P. Ricchini, secrétaire de l'Index, nous renseigne sur ce point. Dans sa lettre à un théologien de Louvain, au sujet de la juste proscription de la « Bibliothèque Janséniste » du P. de Colonia, Jésuite, le P. Ricchini s'élève avec force contre ce P. de Colonia, parce que celui-ci n'a pas craint de faire passer le Cardinal de Noris comme janséniste. Le P. Ricchini ne s'explique absolument pas cette audace, cette témérité, 1° parce que le P. de Colonia savait parfaitement que la Sacrée Congrégation de l'Inquisition avait examiné par trois fois, les écrits de Noris et avait déclaré chaque fois qu'ils ne contenaient aucune doctrine qui prêtât le flanc à la critique; 2° parce que le P. de Colonia connaissait en outre que le Pape avait élevé de Noris à la dignité cardinalice et l'avait placé précisément dans la Congrégation à laquelle on l'avait dénoncé; 3° enfin, parce que de Noris était la plus éclatante lumière du Sacré-Collège au dire de Benoit XIV. Tout cela, remarque le P. Ricchini, n'a pas retenu le P. de Colonia. Le secrétaire de l'Index se demande ensuite, si l'on peut imaginer plus grande iniquité que de détruire l'honneur d'un tel homme en le faisant injustement passer comme infecté de l'hérésie de Jansénius. Le lecteur connaît maintenant où il faut chercher les hommes passionnés; il ignore peut-être le motif de cette passion contre l'illustre Cardinal, le P. Ricchini l'instruira: voici ses paroles: « On accuse de jansénisme, tous ceux qui répudiant Molina, comme cela peut se faire et comme il convient de le faire, défendent la doctrine de l'école plus saine Augustinienne ». Le Car-

dinal de Noris défendait brillamment la doctrine de saint Augustin contre les attaques des partisans de Molina. Le savant Cardinal devint dès lors le point de mire des colères molinistes et comme « la passion trouble singulièrement la vue et le jugement à l'égard des objets qui lui sont antipathiques », ainsi que l'observe judicieusement le P. Frins, il ne doit être étonnant pour personne que les Molinistes aient vu le jansénisme dans les œuvres du Cardinal de Noris, alors qu'il n'y en a même pas l'ombre, comme le déclare le Pape Benoit XIV dans sa lettre au grand Inquisiteur d'Espagne : « Jansenismi notam Norisio impactam, repetitis solemnibus Romanis judiciis fuisse penitus eliminatam ».

L'auteur de la « Courte réponse » continue sur le même ton : « Malheureusement ce n'est pas la seule fois que le P. Dummermuth s'est laissé tromper par des rapporteurs très sujets à caution. Pour montrer combien saint Augustin a eu à souffrir des Molinistes il cite une supplique adressée, dit-il, par l'Université de Louvain aux Papes Urbain VIII et Innocent X. On y prie le Souverain Pontife de vouloir bien condamner vingt deux propositions, des plus offensantes pour l'autorité de saint Augustin. Malgré leurs instances, malgré la gravité de leurs accusations, les pétitionnaires n'obtinrent rien. Le P. Dummermuth aurait dû nous donner les raisons de leur échec, avant d'en appeler à leur témoignage contre les partisans de Molina ». Comme le P. Frins ne semble pas très fort au courant de cette histoire, nous nous permettons de le renvoyer à l'ouvrage du P. Serry : Hist. congr. de aux. Edit. 1709, app. p. 214. L'auteur de la « Courte réponse » n'en désirera pas plus long.

Le P. Frins ne s'arrête point. Comme il se confie dans la bonne foi des lecteurs des « Etudes religieuses »... il ajoute ce qui suit : « Si le P. Dummermuth avait été aux renseignements il aurait vu dans quelle compagnie mal famée il cherchait ses témoins, et il aurait constaté que la chose n'est pas précisément telle qu'il la présente. Et d'abord cette requête n'est pas l'œuvre de toute la faculté de théologie, à plus forte raison, n'émane-t-elle pas de toute l'Université, comme le P. Dummermuth le donne à entendre après Serry; elle n'a pour auteur que le parti janséniste, alors très puissant à Louvain ».

Tout doux, Révérend Père, entendons nous. Il est évident que la requête n'est pas l'œuvre de *toute* l'Université. Est-ce qu'un Vésale ou un Van Helmont, est-ce que les facultés de médecine et

de sciences avaient à s'occuper de cette affaire? Le P. Frins est assez sage pour ne pas le soutenir. La requête n'est non plus l'expression des sentiments de *toute* la faculté de théologie qui avait seule à prononcer dans le débat. Le lecteur aura vite saisi pourquoi *tous* les membres de la dite faculté n'appuyèrent pas la requête. Jean Schinkelius ne l'approuva point et pour cause; il était, en effet, un fougueux Moliniste; en outre, parmi les 22 propositions déférées à Rome dix sont de lui, les autres ont pour auteurs des théologiens Jésuites.

Le P. Frins s'efforce de prouver ce qu'il avance : « Lorsque parut le 13 juin 1643, la première bulle qui condamnait l' « Augustinus » de Jansénius, les professeurs sincèrement attachés à la foi catholique en prirent occasion pour s'opposer aux menées hérétiques de Sinnich, de Fromond et des autres chefs du Jansénisme ». Le P. Frins ne s'aperçoit pas que s'opposer à des menées hérétiques est chose très louable. Si c'est là tout ce qui aurait eu lieu. personne n'aurait songé à se plaindre. Cela nous donne l'idée que le P. Frins ignore le contenu de la requête; voici donc de quoi on se plaignait : « doctrinam, quam contra inimicos gratiae Dei excellentissimae auctoritatis Doctor Augustinus apostolice asseruit,... nonnulli occasione arrepta ex Bulla nuper in lucem emissa, adversus Cornelii Jansenii Iprensis Augustinum, infamare praesumunt, asserentes, *quaedam dogmata ab Augustino in terminis asserta, a Sede Apostolica in terminis esse damnata* ».

La proposition que nous avons soulignée émane de ce fameux Schinkelius, que le P. Frins doit compter parmi les professeurs sincèrement attachés à la foi catholique et qui s'opposaient aux menées des chefs du Jansénisme. Comme on le voit par les paroles elles-mêmes de la requête, les professeurs opposés à Schinkelius, s'opposaient et aux menées des Jansénistes et aux menées des adversaires de saint Augustin. — Le P. Frins cherche un fauxfuyant; il fait dire à Schinkelius et à ses partisans que « la doctrine du nouvel « Augustinus » est tout autre que celle de l'antique Augustin ». Ce n'est point de cela que l'on se plaignait dans la requête. Le lecteur voudra bien relire la phrase soulignée plus haut et il n'aura plus besoin de recourir aux lumières du P. Frins, en fait d'histoire.

L'auteur de la « Courte réponse » veut cependant faire une concession : « Peut-être, dit-il, que dans l'ardeur de la lutte, les catholiques laissèrent échapper quelques mots malheureux à

l'adresse de saint Augustin ; il n'y aurait pas lieu de s'en étonner. Ce qui est certain, c'est qu'en somme les défenseurs de l'orthodoxie maintinrent son étendue légitime à l'autorité du saint, et que leurs adversaires l'exagérèrent jusqu'au ridicule ».

Savourons ce petit morceau. Pour le P. Frins, les catholiques, les défenseurs de l'orthodoxie sont les seuls Molinistes, tous les autres sont des hérétiques. Les Papes ne sont pas de l'avis du P. Frins, le lecteur se rappellera sans doute encore ce qui a été dit plus haut. — « Ces défenseurs de l'orthodoxie maintiennent son étendue légitime à l'autorité de saint Augustin ». Le P. Frins, on le constate, n'a pas lu les 22 propositions, le lecteur voudra donc rectifier à sa place, car les dites propositions démolissent complètement l'autorité du saint Docteur.— « Leurs adversaires, poursuit le P. Frins, exagérèrent cette autorité jusqu'au ridicule ». Si le P. Frins s'était donné la peine de lire la requête, il se serait épargné la peine d'accumuler tant de contre-vérités en si peu de phrases. Le P. Frins s'imagine donc que, conserver à saint Augustin l'autorité que lui ont attribuée les Souverains Pontifes constitue une action ridicule ! Après celle-là, on tire l'échelle. — Le P. Frins répète ensuite que les 22 propositions furent recueillies par des Jansénistes et il conclut : « Maintenant qu'il sait à quoi s'en tenir sur l'origine de cette pétition, j'aime à croire que le P. Dummermuth renoncera à s'en faire une arme contre les Molinistes. Il n'aura guère envie, je pense, d'imiter certains Dominicains, tels que Delebecque, Serry, Réginald, Massoulié, qui sont entrés dans des rapports trop intimes avec les partisans de Jansénius ». Concluons à notre tour. Le P. Frins a beaucoup affirmé, mais, comme le lecteur a pu s'en convaincre, il n'a rien prouvé. Quant aux théologiens Dominicains pris à parti par le P. Frins, il est parfaitement inutile de les défendre contre les insinuations de l'auteur de la « Courte réponse », car ils se sont défendus suffisamment eux-mêmes et ont été pleinement justifiés par d'autres. Remarquons cependant la finale de la phrase : « sont entrés dans des rapports trop intimes avec les partisans de Jansénius ». On le voit, toujours reparaît la même calomnie stigmatisée par les Papes. Tous ceux qui défendent la doctrine opposée aux rêveries de Molina et de ses partisans, sont, d'après les Molinistes, des hommes suspects d'être infectés de l'hérésie janséniste, calviniste, etc... Souvenons nous donc ici des paroles du Pape Benoit XIII : « *Vils*

bien-aimés, méprisez profondément ces calomnies ». Ce conseil nous nous permettons de le suivre.

L'auteur de la « Courte réponse » ne veut pas s'arrêter à la censure prononcée contre ces mêmes 22 propositions par l'Inquisition d'Espagne le 13 mars 1650. Il estime que le P. Dummermuth a tort d'insister sur cette sentence, et voici pourquoi : « Il y a eu là, encore, dit-il, une intrigue ourdie par les Jansénistes de Louvain, et menée surtout par le fameux Barthélemy de los Rios, déjà mentionné. Si elle a mieux réussi en Espagne qu'à Rome, les théologiens Thomistes et Augustiniens qui l'ont appuyée, et qui, pensant défendre leur Ecole n'ont servi que les intérêts de la secte, méritent peu d'éloges pour leur clairvoyance »! Le lecteur s'aperçoit une fois de plus que tout ce qui n'est pas moliniste est inévitablement taxé de jansénisme et... le reste. Cela suffirait à la réfutation des arguments contenus dans la « Courte réponse ». Néanmoins, à l'honneur de tous ces hommes remarquables par leur science et leur vertu, et vilipendés de cette manière, donnons nous la peine de relever toutes les injures contenues dans les phrases que nous avons reproduites du P. Frins. L'auteur de la « Courte réponse » parle ici « des faits et gestes du fameux Barthélemy de los Rios » qu'il appelle plus haut : « un janséniste malfamé, un fanatique de cette secte dont les partisans affectaient de s'appeler les disciples de saint Augustin ». Le lecteur a le droit de se demander sur quel fondement sont basées les affirmations catégoriques et les accusations injurieuses du P. Frins contre le P. de los Rios. Qui le croirait? Pour tous renseignements le P. Frins se contente de renvoyer le lecteur à l'ouvrage du « fameux » Père Jésuite de Meyer, à l'histoire ou plutôt aux fables de ce pseudo-historien des Congrégations de Auxiliis ; au livre de ce de Meyer que Billuart appelle : « novus e Societate Scriptor, *novo*, dicam *odio*, an *furore*, adversus Scholam Thomisticam concitus » ; à un livre qui n'est qu'un tissu d'injures grossières et de fausses accusations ; à un ouvrage où l'on fait de l'histoire en citant tout ce qui est de nature à accabler, à noircir l'adversaire, sans même laisser soupçonner que celui-ci se soit défendu ; à un ouvrage réfuté à satiété, par tous ceux que de Meyer a voulu clouer au pilori de l'opinion catholique ! Le P. Frins nous dit que dans ce livre on trouvera sur le compte du P. de los Rios « une très intéressante et curieuse lettre d'un témoin bien informé et désintéressé, le P. Thomas Figuerola, Augustin, alors supérieur de la province d'Aragon ». Oui, R. P., on y trouve cette

lettre (1), mais pourquoi n'y trouve-t-on pas aussi la réponse du P. de los Rios, pourquoi n'y trouve-t-on pas les autres lettres « faits et gestes » du P. Figuerola? Le P. de Meyer ne les donne pas, n'y fait même pas allusion, le P. Frins n'y renvoie pas et pour cause; et... c'est ce que l'on appelle « écrire l'histoire »! Pour l'honneur du P. de los Rios éclairons ces soi-disant historiens. Dans sa réponse au P. Figuerola, le P. de los Rios réfute tous les arguments proposés depuis par le P. de Meyer et copiés par le P. Frins. Le P. de los Rios y démontre que dans la requête il n'est nullement question d'intrigue ourdie par les Jansénistes et qu'il ne s'y agit point de faire de l'opposition à la Compagnie de Jésus. La réponse du P. de los Rios doit avoir eu pleinement raison des scrupules du P. Figuerola. La lettre de ce dernier est en effet datée du 26 juillet (VII kal. Aug.) 1650. Or, nous voyons, que toutes les pièces envoyées depuis cette date par le P. de los Rios, n'ont pas seulement été présentées à l'Inquisition d'Espagne en son nom personnel par le dit P. de los Rios, mais au nom des provinces augustiniennes de Castille et d'Andalousie et *au nom de celle d'Aragon dont le P. Figuerola était provincial.*

Quant aux injures lancées par le P. Frins à l'adresse du P. de los Rios elles se justifient en quelque sorte. Le P. de los Rios a en effet eu le tort, impardonnable aux yeux des Molinistes, de défendre la doctrine et l'autorité de saint Augustin contre les attaques des partisans de Molina. « Inde irae »! Aux injures du P. Frins, nous préférons l'autorité des contemporains du P. Barthélemy de los Rios. Qu'on lise les lettres adressées au P. de los Rios, par le P. Thomas Figuerola, provincial d'Aragon, par le P. Pierre de Perrez, provincial d'Andalousie, par le P. Philippe Vicecomes, général de tout l'ordre de saint Augustin, à Rome, et l'on verra en quelle haute estime ils avaient celui que le P. Frins ne craint point de flétrir en le qualifiant de « janséniste malfamé etc... ». L'auteur de la « Courte réponse » accuse ensuite les théologiens Thomistes et Augustiniens de peu de clairvoyance dans toute cette affaire. Le P. Frins aurait pu et aurait dû ajouter à ces théologiens, le Commissaire général des Franciscains d'Espagne,

(1) Pour connaître l'origine de cette lettre on fera bien de consulter Serry p. 218. Le P. Frins et les autres Molinistes récusent l'autorité de Serry: « infecté d'hérésie » disent-ils. Heureusement, le lecteur connaît la chanson.

les inquisiteurs de Valladolid et l'Evêque de Placentia, Grand Inquisiteur d'Espagne. — Nous savons depuis longtemps que la clairvoyance est l'apanage exclusif des Molinistes, nous n'avons qu'à en faire notre deuil, aussi devons nous avouer que nous ne voyons pas du tout en quoi la condamnation des 22 propositions injurieuses à l'honneur et à l'autorité de saint Augustin, n'aurait servi que les intérêts de la secte janséniste! Que le P. Frins aidé de la clairvoyance moliniste veuille bien nous éclairer et nous faire voir le profit qu'en a tiré l'hérésie janséniste. Pour en finir avec cette affaire, disons un dernier mot. Le P. Frins nous dit que « les qualifications rigoureuses infligées par l'Inquisition espagnole aux 22 propositions ne pourraient être exploitées avec quelque avantage par le P. Dummermuth, que si ces propositions avaient pour auteurs des Molinistes et, en particulier, des Jésuites; mais il ne l'a nullement prouvé ». Ces paroles du P. Frins montrent, une fois de plus, qu'il n'est pas fort au courant de l'histoire de ces propositions; il voudra donc bien consulter l'ouvrage indiqué du P. Serry, il y trouvera, à la page 223 des appendices, les auteurs des 22 propositions. Comme nous l'avons dit plus haut, les dix premières émanent du moliniste Schinkelius, l' « orthodoxe » du P. Frins; les douze autres ont pour auteurs des théologiens Jésuites.

Le P. Dummermuth, dans son ouvrage contre le P. Frins, après avoir parlé des 22 propositions dont il vient d'être question, passe au Cardinal de Noris et lui emprunte quelques unes des 135 propositions injurieuses pour saint Augustin, et que le célèbre Cardinal a recueillies dans le dernier chapitre de son ouvrage : *Vindiciae Augustinianae*. De Noris a intitulé ce chapitre : « *Centum ac triginta quinque Recentiorum contra D. Augustinum convicia, dicteria, ac censurae* ». Cela fournit au P. Frins l'occasion d'émettre quelques réflexions. D'abord « en ce qui concerne plusieurs de ces propositions, on se demande ce que le P. Dummermuth y voit d'injurieux pour le saint Docteur ». — Evidemment cela dépend des appréciations, qui varient, d'après les dispositions du sujet à l'égard d'un objet. Pour le P. Frins, par exemple, qui doit avoir probablement rencontré des propositions semblables dans les théologiens qui lui sont chers, ces propositions sembleront inoffensives, voire même élogieuses. Pour le Cardinal de Noris et d'autres qui partagent sa vénération pour saint Augustin, il n'en sera point de même.

« Quant aux autres propositions, ainsi continue l'auteur de la « Courte réponse », il y a là des assertions qui, considérées isolément, peuvent paraître plus ou moins irrévérencieuses (!) pour saint Augustin. Mais qu'on les lise avec le contexte, et on leur trouvera un sens bien différent, qui ne doit choquer aucun admirateur raisonnable du grand docteur de la grâce ». Le P. Frins nous donnera bientôt un exemple.

« Autre réflexion, poursuit le P. Frins, qui a son importance. La plupart de ces propositions, et notamment les plus violentes d'apparence, proviennent du P. Jean Adam, le fameux missionnaire jésuite, ami du maréchal Fabert. Or, le P. Adam, par ses perpétuelles batailles, soit contre les ministres protestants, soit contre les Jansénistes, n'était pas habitué à garder une mesure et un goût parfaits dans toutes ses expressions. Est-il loyal de ramasser dans ses polémiques ce qui peut s'y rencontrer d'excessif, pour présenter le tout comme la pensée, non du seul P. Adam, mais des Molinistes en bloc? Voilà pourtant comment procède le P. Dummermuth ».

Le mode de procéder du P. Frins en excusant le P. Adam est vraiment singulier. Le P. Adam était un fameux missionnaire jésuite; franchement, est-ce là une raison pour en vouloir à saint Augustin? N'est-ce pas, au contraire, un excellent moyen de ne pas voir aboutir ses efforts que de jeter la suspicion sur un des plus remarquables de ses Pères dans la foi? Le P. Adam était aussi l'ami du maréchal Fabert. Quand même le P. Adam eût été l'ami de tous les maréchaux de France, cela ne l'eût point dispensé d'avoir de la retenue et de la justice dans ses écrits. Bien plus, les perpétuelles batailles du P. Adam, surtout contre les Jansénistes, l'obligeaient à une plus grande justice vis-à-vis de saint Augustin. Tous ceux qui sont au courant de l'histoire savent, en effet, que les excès, dans le genre de ceux du P. Adam, n'ont pas peu contribué à la propagation de l'hérésie. Le P. Adam devait le savoir également. On peut aussi demander au P. Frins, si les théologiens Jésuites, réviseurs des écrits du P. Adam, étaient comme ce dernier, favorisés de l'amitié de quelque maréchal et grands batailleurs devant le Seigneur. Enfin, ce que le P. Frins dit du mode de procéder du P. Dummermuth est de la pure fantaisie.

Arrivons à l'exemple dont nous avons parlé tout à l'heure. Voici une des propositions tirée du livre du P. Adam : *Calvin défait par soy-même,* et telle que la donne le Cardinal de Noris : « Ridi-

culi sancti Augustini adoratores ubique dicunt illum esse fidelissimum antiquitatis testem, ut loquitur Calvinus, primum Ecclesiae oraculum, Principem Patrum et omnium Doctorum subtilissimum ». Le P. Frins nous donne le texte dans son entier : « Les adorateurs ridicules publient partout que saint Augustin n'est pas seulement le plus fidèle témoin de l'antiquité, comme parle Calvin, le premier oracle de l'Eglise, le prince des Pères et le plus subtil des Docteurs, mais qu'il a réformé toutes les opinions des Pères grecs; qu'il a été l'âme de tous les Conciles célébrés après sa mort; qu'il est l'interprète de celui de Trente; que toutes les écoles et toutes les Universités doivent plier sous ses sentiments, que toutes ses paroles et toutes ses syllabes doivent être adorées; que tout ce qu'il dit n'est pas seulement véritable, mais la vérité même; que tout ce qui est publié sous son nom doit être reçu aveuglément et sans contestation ». (P. 578.) « Après cela, dit le P. Frins, que de Noris et le P. Dummermuth, si bon leur semble, blâment le P. Adam d'avoir trouvé ridicule ce culte poussé jusqu'à l'idolâtrie; mais du moins qu'ils le citent fidèlement: qu'ils ne craignent pas de reproduire intégralement ces éloges outrés contre lesquels le Jésuite protestait, etc... ».

Le P. Frins ne se souvient plus, dirait-on, des perpétuelles batailles du P. Adam. Il ne voit pas que celui-ci a voulu faire passer pour adorateurs ridicules non seulement ceux qui disaient à tort que toutes les paroles de saint Augustin doivent être adorées; mais encore ceux qui proclamaient, en toute vérité, que le saint Docteur est le plus fidèle témoin de l'antiquité; qu'il a été l'âme des Conciles célébrés après sa mort; qu'il est le premier oracle de l'Eglise, le prince des Pères, etc.... Nous demandons au P. Frins si ces derniers doivent être rangés également parmi les adorateurs ridicules. S'il répond affirmativement, nous lui disons qu'il doit ranger dans cette catégorie, beaucoup de saints Pères et de Souverains Pontifes qui ont décerné ces éloges à saint Augustin, et, de plus grands encore. Le P. Adam, on le voit, a eu le tort, dans la fumée des combats, dirait le P. Frins, de ne pas distinguer entre les éloges vrais et mérités, décernés par l'Eglise à saint Augustin, et les exagérations des Jansénistes. Le P. Frins, lui, a eu le tort de ne pas voir que le Cardinal de Noris et le P. Dummermuth en veulent au P. Adam précisément pour ce motif.

Après avoir parlé des sentiments des Molinistes à l'égard de saint Augustin et de saint Thomas, le P. Dummermuth a démontré,

textes à l'appui, que les Molinistes ont encore moins épargné les disciples de ces saints Docteurs. Le P. Frins juge qu'il est inutile de s'arrêter à cette démonstration et voici pourquoi : « La grande injure, dit-il, que le P. Dummermuth reproche aux Molinistes à l'endroit des Thomistes, consiste à écrire que la prédétermination physique est inconciliable avec la liberté humaine, avec la sainteté, la justice et la bonté de Dieu, enfin favorise les erreurs des Calvinistes et des Jansénistes. Assurément, je ne nierai pas que beaucoup de Molinistes n'aient écrit cela ; ils l'ont écrit et, j'ajoute, ils l'ont pensé ; bien plus, tous pensent ainsi. Le P. Dummermuth serait candide, si vraiment il s'en étonnait et s'il en était scandalisé ou blessé. Sans cette opinion, en effet, le molinisme n'aurait pas de raison d'être... Ce que les Molinistes disent de la prédétermination physique est une conclusion, qui leur paraît à eux s'imposer logiquement ».

Cet aveu dénué d'artifice nous fait penser que le P. Frins n'a même pas lu la réfutation de son ouvrage jusqu'à la page 32. Il y aurait vu, en effet, l'histoire de la thèse des Pères Jésuites de Montpellier. Pour ceux-ci, cette thèse n'était également qu'une conclusion qui paraissait à eux aussi s'imposer logiquement. La conclusion des Jésuites de Montpellier ne diffère pas de ce que le P. Frins nous dit être la pensée de *tous* les Molinistes. Or, cette conclusion fut condamnée par la célèbre Université de Toulouse. Pour donner plus de poids à son jugement, l'Université de Toulouse, convaincue de la justice de cette proscription, n'hésita pas à transmettre l'acte de condamnation, ainsi que la thèse incriminée au Pape Benoît XIV. Celui-ci répondit par un bref dans lequel il dit : « *Il n'y a personne qui ne se rende compte de la sagesse, de la saine doctrine et de la justice de votre Sacrée Faculté Théologique, lorsque Celle-ci, le* 8 *août de l'année* 1752, *proscrivit la thèse conçue dans les termes suivants : la prédétermination physique est inutile, tant de la part de Dieu que de la part de la créature, elle ne peut pas se concilier avec la liberté, et elle est injurieuse pour Dieu, qu'elle fait l'auteur du péché* ». Les Molinistes seuls ne s'aperçoivent pas de cette sagesse et de cette justice. Au risque de passer pour naïfs et candides aux yeux du P. Frins, tous les Thomistes préfèrent se ranger à l'avis du Pape Benoît XIV, qu'à celui des Molinistes et en particulier de l'auteur de la « Courte réponse ».

Nous comprenons que le P. Frins n'approuve pas que le P. Dummermuth ait dit que des Molinistes s'inspiraient non de la vérité, mais de l'intérêt de leur cause et des circonstances du moment : « non ex veritate, sed ex causae commodis et pro temporum conditione de fide Thomistarum videntur statuisse ». Malheureusement pour le P. Frins, c'est là la triste expression de la vérité, nous en prenons pour exemple le P. Annat S. J. D'après les divers changements de résidence de ce brave Père, les Thomistes de catholiques devenaient hérétiques, pour être réadmis après, dans le bercail des brebis fidèles à la voix du Pasteur.

Le P. Frins rejette le témoignage du P. Mariana S. J., allégué par le P. Dummermuth. « Le texte, dit-il, est inexactement rapporté », bien plus, « l'ouvrage entier (sur le gouvernement de la Compagnie) est apocryphe (?) ou *du moins* (!) trop interpolé pour qu'un écrivain sérieux puisse y chercher la pensée du P. Mariana sur quoi que ce soit ».

Le texte a été rapporté fidèlement par le P. Dummermuth, tel qu'on le trouve dans la traduction latine de l'ouvrage du P. Mariana. Le P. Frins aurait-il des préférences pour le texte espagnol? Dans ce cas nous voulons bien nous en contenter. Après avoir donné le texte espagnol le P. Serry conclut en ces termes : «Voilà, d'après votre désir, des paroles encore beaucoup plus crues et plus dures que celles que l'on trouve dans la traduction latine » (1).

D'après le P. de Feller, c'est parce que « personne ne put jamais montrer l'original espagnol, que les Jésuites conclurent que le livre était pour le moins altéré et défiguré... Il est vraisemblable, néanmoins, que le fond de l'ouvrage était de Mariana ». Il n'est pas encore démontré que l'ouvrage soit apocryphe.

« Pour la vraie pensée de Mariana sur les questions controversées entre Dominicains et Jésuites », l'auteur de la « Courte réponse » nous renvoie au traité *de Morte et Immortalitate*, *lib.* 3, *c.* 6. Eh bien ! dans ce traité, Mariana, à cause de sa licence de penser et d'écrire, s'éloigne tout autant de Molina que des Thomistes, et si parfois il se montre ouvertement moliniste, ainsi qu'il le fait au chap. 6 indiqué par le P. Frins, alors, non content

(1) « En tibi, siquidem optas, Hispanici Exempli distincta verba, crudiora ac duriora multo, quam quae tibi ex antiqua versione latina recitaveram ». Hist. cong. de Aux., lib. V, sect. 3, c. 8.

de défendre Molina, il assimile la doctrine de ce dernier à celle de Cassien et de Faustus les principaux chefs de la secte semipélagienne, qu'il s'efforce de disculper et de justifier au même titre que Molina.

L'auteur de la « Courte réponse » ne s'arrête pas davantage aux faits et gestes du P. Bastida. Le P. Dummermuth a dit dans son ouvrage que le P. Bastida dans la 44e Congrégation *de Auxiliis* affirma avec audace, que les Thomistes tombent d'accord avec Calvin sur presque tous les points de doctrine, et, ce qui plus est, qu'il ne rougit point de dire que Calvin parle avec moins de rigueur et plus de modération que les Thomistes! Le P. Dummermuth ajoute que le P. Bastida après avoir quitté la Compagnie professa cette même doctrine thomiste qu'il avait notée plus rigoureusement que l'hérésie de Calvin.

Le P. Frins remarque que « le P. Bastida est, en effet, sorti de la Compagnie parce que sa profession a été reconnue invalide à cause d'un empêchement secret; mais le reste (à savoir que le P. aurait embrassé le thomisme après avoir défendu chaudement le molinisme) est une fable déjà réfutée par le P. de Meyer ».

Ce n'est point une fable. Le P. de Meyer a été, en effet, réfuté par le P. Serry. En outre, nous avons le témoignage du P. Henao, jésuite, voici ses paroles : « Forte, in petitione Canonicatus, vel gradus litterarii susceptione, in Dominicano S. Thomae Collegio, aut Universitate, aliquam sui ostentationem fecit, celata callide propria mente, ut demereretur Patrum Praedicatorum gratiam... » Ce que le P. Henao accorde sous le bénéfice du « peut-être, *forte* », le P. François Oviedo, jésuite, l'affirme catégoriquement : « Bastida physicam praedeterminationem Abulae defendit, inter claustra Dominicanorum, in praelectionibus habitis pro laurea doctorali ».

L'auteur de la « Courte réponse » passe ensuite à Suarez dont le P. Dummermuth a cité la phrase suivante : « Unum tamen addam, nos non aggrediendo, sed defensionis gratia coactos esse ad id declarandum et confirmandum » (nimirum Thomistas favere Calvino).

Le P. Frins en appelle au texte entier. Nous le soumettons également au jugement du lecteur : « Les Thomistes nous objectent, dit Suarez, que nous affirmons que la doctrine de la nécessité de la prédétermination physique est nouvelle et inconnue aux saints Pères, ce que les semipélagiens affirmaient aussi de la doc-

trine de saint Augustin » (1). Suarez répond que « cette objection pourrait être retournée avec plus de raison contre les Thomistes, car ils disent que tout ce que nous tenons dans cette matière de la grâce et de la science des conditionnels est nouveauté, et ils nous objectent surtout, que nous sommes des amateurs de nouveautés ». Suarez retourne à tort l'argument. Ce ne sont point les seuls Thomistes qui accusent les Jésuites d'introduire des nouveautés, ce sont les principaux d'entre ces derniers qui se vantent eux-mêmes d'avoir inventé la science moyenne et tout ce qui s'en suit. Molina dit qu'elle est inconnue aux anciens Pères et qu'il ne connaît personne qui l'aurait enseignée avant lui. Le P. Fonseca S. J. à son tour revendique la paternité de la science moyenne, et il ajoute que la seule raison qui l'a empêché de la divulguer avant Molina est précisément sa nouveauté. Le P. Valentin de Herice S. J. soutient que la science moyenne a été révélée à la Société de Jésus, par un bienfait inestimable de Dieu ! Le P. Claude Typhanius S. J. affirme que pas un théologien avant Molina n'avait, même en songe, pensé à la science moyenne ! On le voit, les Thomistes objectaient en toute vérité, non seulement l'amour, mais même l'émulation pour les nouveautés. Il est vrai que Suarez veut prouver que tout cela n'était pas inconnu aux saints Pères, mais, comme l'observe Vasquez S. J. les saints Pères n'ont jamais fait mention de la science moyenne, et, comme le remarque le P. Granado S. J. : « Aucun argument de Suarez ne prouve, et, il ne doit être étonnant pour personne que les théologiens récents (de la Compagnie) aient inventé quelques nouveautés ».

Suarez continue : « Cela n'étant point ainsi (nous venons de le voir !) nous sommes forcés de leur répondre. Il est facile de leur répondre en général, comme il est facile de soutenir le contraire

(1) « Multi qui in Massiliensi Urbe consistunt, in sanctitatis tuae scriptis, quae adversus Pelagianos haereticos condidisti, contrarium putant Patrum opinioni, quidquid in eis de vocatione electorum secundum Dei propositum disputasti... Removeri omnem industriam, tollique virtutes, si Dei constitutio humanas *praeveniat* voluntates : et sub hoc praedestinationis nomine, fatalem quamdam induci necessitatem... Et cum contra eos scripta beatitudinis tuae proferimus... ea quae de epistola apostoli Pauli Romanis scribentis, ad manifestationem divinae gratiae *praevenientis* electorum merita proferuntur, a nullo unquam ecclesiasticorum ita esse intellecta, ut nunc sentiuntur, affirmant ». Epist. S. Prosp. ad Aug.

en général. Mais comme cela ne prouve rien, nous sommes obligés de répondre dans les faits particuliers, ce que nous faisons surtout dans ce point de la prédétermination physique, 1° parce que c'est un point très grave ; (très grave, en effet, toute la doctrine de saint Thomas est basée sur ce point). 2° parce qu'il dépend de l'autorité des Pères et surtout de celle de saint Augustin ; (et c'est pourquoi les Dominicains défendent cette doctrine « pro aris et focis »). 3° *principalement*, parce que nous craignons de favoriser Calvin qui a voulu attribuer cette doctrine à saint Augustin ». Suarez se dévoile. Calvin n'a pas voulu endosser à saint Augustin la doctrine de saint Thomas, mais la doctrine de la prémotion *imposant nécessité à la volonté libre*. Suarez confond volontairement la doctrine thomiste avec l'hérésie calviniste, et cela, pour faire sombrer les adversaires qu'il combat, avec le destructeur de la liberté, l'odieux Calvin. C'est pour y mieux réussir que, quelques lignes plus bas et dans l'objection qui suit celle qui nous occupe, Suarez expose la doctrine thomiste dans les termes usités par les Calvinistes, mais qui ne rendent point la doctrine de l'Angélique Docteur telle que l'exposent ses fidèles disciples. Suarez dit ensuite qu'« il importe peu que les semipélagiens aient fait la même objection à saint Augustin, car ils ne l'ont faite ni dans la même cause, ni avec le même fondement de vérité ». Il importe au contraire beaucoup ; qu'on relise les paroles de saint Prosper citées en note et on demeurera convaincu, que les semipélagiens faisaient la même objection à saint Augustin, dans une cause semblable et *sans* le moindre fondement de vérité, tout comme Suarez.

C'est alors que l'on rencontre les paroles rapportées par le P. Dummermuth : « J'ajouterai cependant que ce n'est pas pour attaquer, mais « defensionis gratia coactos » parce que nous sommes forcés, contraints de nous défendre que nous disons cela et que nous le confirmons ». Le sens naturel de ces paroles est, sans contredit, que tout ce que Suarez vient de dire, et par conséquent, l'assimilation de la doctrine thomiste à l'hérésie de Calvin, est dicté par le sentiment de la défense personnelle. Pourquoi Suarez doit-il se défendre ? Est-ce, comme il semble l'ajouter, parce qu'il pense que l'on confond la grâce efficace des Thomistes avec la grâce efficace enseignée par saint Augustin ? On ne peut le soutenir raisonnablement. Affirmer que la doctrine de la grâce expliquée par saint Thomas est identique à la doctrine enseignée par saint Augustin, n'est point attaquer Suarez ni le constituer en

état de *légitime défense*. Suarez éprouve le besoin de se libérer du reproche de semipélagianisme que les adversaires paraissaient lui faire en disant que, comme les semipélagiens objectaient la nouveauté à la doctrine de saint Augustin, ainsi les molinistes objectaient la nouveauté à la doctrine de la prémotion physique. Et c'est pourquoi aussi, lorsqu'il veut donner un semblant de raison à la nécessité où il se trouve de se défendre, il expose la doctrine thomiste dans des termes capables de la rendre odieuse et de l'assimiler à l'hérésie de Calvin ; mais ces termes ne rendent pas sincèrement la théorie thomiste, et n'expriment nullement la pensée des vrais disciples de saint Thomas. Comme Alvarez le remarque judicieusement : « si (Suarez) avait exposé fidèlement la doctrine thomiste, lui et les autres Molinistes se trouveraient dans l'impossibilité de l'attaquer comme ils le font ».

Pour l'auteur de la « Courte réponse » le texte de Suarez n'est pas assez explicite, le lecteur jugera. Quoiqu'il en soit de la force probante de ce texte, en voici un autre que le P. Frins passe sous silence. Le P. Frins nous dit que le P. Dummermuth doit avoir lu ce texte avec son imagination ; nous demandons au P. Frins de vouloir le lire avec son intelligence ; ce texte le voici : « *Nostri* (Jesuitae), ut notam Pelagianismi suae sententiae vitarent, objiciebant oppositae (Thomisticae) notam Calvinismi ». Les Jésuites afin d'éviter que leur sentence ne fût taxée de Pélagianisme, taxèrent la doctrine thomiste de Calvinisme. Cette phrase le P. Dummermuth l'a transcrite mot à mot de l'ouvrage d'un jésuite, le P. Martinez de Ripalda. L'auteur de la « Courte réponse » ne s'y arrête point, sous prétexte qu'il faut finir. Que le P. Frins veuille bien s'y arrêter maintenant, et il trouvera qu'il n'y a dans cette phrase aucun prétexte à atténuation et qu'il faut encore moins avoir recours à l'imagination pour être pleinement persuadé de ce que le P. Dummermuth avance. Le P. Frins ne s'arrête donc pas à Ripalda ; par quelle fatalité laisse-t-il aussi dans l'ombre, ou ne fait-il même pas allusion à plusieurs autres témoignages allégués par le P. Dummermuth, témoignages cependant aussi frappants que celui de Ripalda ? Ainsi, le P. Annat ; le P. Théophile Raynaud caché sous le nom de De la Rivière ; le P. Daniel ; le P. de Meyer ; le P. de Colonia ; le P. Patouillet ; le P. Martinon (Antoine Moraines) ; tous jésuites, « *nostri* » dirait Ripalda, confirment la thèse du P. Dummermuth. Comme l'auteur de la « Courte réponse » a jugé inutile de s'y arrêter, nous nous trouvons dans la nécessité

de renvoyer le lecteur à la réponse du P. Dummermuth au P. Frins, car, c'est alors seulement, que l'on aura une idée exacte de la manière de procéder du P. Frins à l'égard de son adversaire. Remarquons, avant d'en finir, que le P. Frins annonce au début de sa « Courte réponse » qu'il se borne à l'examen des dix premières pages. Le P. Frins n'a point tenu parole. Il ne s'est occupé, et encore de quelle façon ! que des sept premières.

A bout d'arguments, le P. Frins trouve spirituel d'offrir un bouquet aux lecteurs des « Etudes religieuses... » Malheureusement, le bouquet n'est rien moins que spirituel pour celui qui se donne la peine de lire attentivement la septième page du livre du P. Dummermuth. Comme nous l'avons vu, le P. Dummermuth y prouve que les Molinistes pour se mettre à l'abri du reproche de semipélagianisme, accusaient leurs adversaires d'être des Calvinistes. Il fait remarquer alors, que la défense de l'intérêt personnel n'était pas le mobile qui déterminait les Dominicains à défendre la doctrine thomiste contre les rêveries de Molina et de ses partisans. A l'appui de sa thèse, le P. Dummermuth apporte le témoignage d'un jésuite, le P. Baeza. Ce Père dit, en effet : « Laudo (etiam) sacrum Praedicatorum Ordinem, qui pro fide stans, ubi (Ludovici) Molinae (Societatis Jesu splendidissimi Theologi) concordiam de libero arbitrio suspectam habuit, rem ad fidei judicem Pontificem detulit, et vel suspecta commenta asterisco notans, coram tanto judice alacriter et fortiter pro fide pugnavit ». Le P. Frins reproche au P. Dummermuth d'avoir omis les mots placés entre parenthèses. Ce reproche est-il fondé ? Examinons le : 1° le mot *etiam* est parfaitement inutile et ne change rien au texte ; 2° que Molina s'appelait *Louis*, tout le monde le sait ; 3° que Molina était membre de la Société de Jésus, personne ne l'ignore ; 4° que Molina serait un théologien très brillant, c'est l'avis du P. Baeza, que bon nombre de jésuites anciens eux-mêmes ne partagent point. — Le P. Frins ajoute au texte du P. Dummermuth les paroles suivantes du P. Baeza : « Sed ea erat Molinae doctrina, quam nec anni domuere decem, nec praelia mille, imo post tot praelia, post tot doctissimorum hominum jacula, judicante Pontifice maximo invulnerabilis apparuit ». Le P. Frins a placé les deux textes en regard l'un de l'autre et mis au-dessous cette exclamation indignée : « Et voilà comment un éloge de Molina peut être transformé en un panégyrique de ses adversaires ! »

L'auteur de la « Courte réponse » se serait épargné cette indi-

gnation et n'eût jamais osé présenter semblable bouquet au lecteur, s'il s'était donné la peine de se rendre compte de la thèse du P. Dummermuth. Celui-ci, nous venons de le voir, veut démontrer quel est le véritable motif qui a dicté la conduite des Frères-Prêcheurs dans toutes ces controverses. Ce motif est : la défense de la foi. C'est ce qu'affirme le P. Baeza : « *pro fide* stans », « rem *ad fidei* judicem Pontificem detulit », « alacriter et fortiter *pro fide* pugnavit ». Que le P. Baeza fasse ensuite de la poésie sur le compte de Molina, qu'il décerne à ce dernier des éloges dithyrambiques passablement exagérés, qu'est-ce que cela peut bien ôter à la gloire des Frères-Prêcheurs qui consiste, d'après le P. Baeza, en ce qu'ils ont toujours agi dans le but le plus noble qui puisse inspirer la conduite d'un chrétien, à savoir : dans le but de maintenir l'intégrité de la foi. Le P. Dummermuth pouvait donc parfaitement laisser aux Molinistes, les accents lyriques du P. Baeza, et ne reproduire que les seules paroles ayant trait au point en discussion.

Et voilà comme quoi, le P. Frins est persuadé, que l'examen (et hélas, quel examen !) des sept premières pages de l'introduction d'un volume de plus de quatre cents pages, « suffira amplement à en faire connaître les procédés d'interprétation et de discussion, ainsi que la valeur des arguments » ! Le lecteur impartial se dira avec nous, que le P. Frins ne pouvait pas étaler plus ouvertement son impuissance !

Louvain, le 12 juin 1896, fête du Sacré-Cœur de Jésus.

Au moment où devait paraître le présent opuscule, les « Etudes religieuses » publient un article du R. P. Brucker S. J. sur la lettre de saint Ignace à Nicolas de Furno.

Nous ne pouvons admettre l'interprétation du P. Brucker, celle-ci étant basée sur de pures hypothèses. Pour le moment nous nous bornons à quelques observations : 1° Saint Ignace appelle saint Thomas « *magister Thomas* » ; ce n'est point manquer de respect au Docteur Angélique, il s'agit ici d'études, et dans cet ordre de

choses, saint Thomas est vraiment le « *Magister* ». Il est vrai que saint Ignace dit ensuite « *Thomas* », tout court, mais il est à remarquer que le saint ne parle point lui-même, il rapporte les paroles inconvenantes des « juvenes ». 3° On n'appelait pas Cajétan « *magister Thomas* ». On le nommait « *Cardinalis Cajetanus*, — *Dominus Cajetanus*, — *Cajetanus* », et lorsqu'on l'appelait « *Thomas* » on ajoutait toujours « *de Vio* » ou « *Cajetanus* », pour le distinguer du grand Thomas, le maître de la Théologie. Saint Ignace le savait parfaitement, car il avait étudié chez les Dominicains. 3° Ce sont les « *scripta* magistri Thomae », que les anciens louent, et que les jeunes rejettent. A en croire le P. Brucker, saint Ignace aurait, en écrivant latin, plus de sous-entendus que Tacite lui-même. D'après le P. Brucker ces seuls mots « *scripta magistri Thomae* » signifieraient : « excerpta e scriptis Thomae de Vio Cardinalis Cajetani, uqae excerpta sunt censurata, et quas censuras valde laudant antiqui » ! 4° Dans l'hypothèse que le mot *contra* ne puisse pas s'entendre dans le sens de *circa*, ce qu'on pourrait contester ; alors même, « concludere contra » ne prouve rien : saint Ignace a tenu une réunion, composée des anciens et des jeunes, et il a tenu cette réunion pour savoir si eux aussi (*etiam*), les « antiqui » qui louaient les écrits de maître Thomas, rejetteraient ces écrits, comme les rejetaient les « juvenes ». 5° Ce que le P. Brucker dit au sujet des « antiqui » et des « juvenes » à savoir qu'il n'y avait pas encore lieu de faire cette distinction, n'est pas exact. Avant 1543, au témoignage des Bollandistes, on trouve dans la Société « *non modo praeclaros adolescentes.... verum etiam viros graves atque eruditos* ». Saint Ignace et ses compagnons « *antiqui et novelli* » ne devaient pas formuler des jugements en matière de doctrine, mais décider uniquement quelle doctrine on suivrait, celle de saint Thomas ou celle que Laynez appellera plus tard « accommodatiorem Theologiam ». 6° Si le mot « *impediverunt* » signifie : « ont empêché l'approbation de la censure des extraits de certains écrits de Cajétan », saint Ignace a passablement exagéré en qualifiant la conduite des « juvenes » de « *valde indecenter* ». La censure de la Sorbonne, en effet, n'a pas été confirmée à Rome, et saint Ignace aura très probablement été au courant des dispositions de la Cour Romaine. Au contraire, si l'on prend les mots « prout jacent » c'est-à-dire, que les jeunes ont fait de l'opposition à recevoir comme *maître* dans l'Ecole, saint Thomas d'Aquin, en disant que Thomas est naïf et n'a jamais eu une contro-

verse avec un hérétique, et que, de cette façon, ils ont été la cause que l'on n'a pu conclure sur ce que l'on avait à faire, alors l'indignation de saint Ignace se justifie pleinement, car cette conduite est vraiment *très inconvenante « valde indecenter »*.
7° Le P. Brucker se demande pourquoi saint Ignace aurait fait venir des exemplaires d'ailleurs, alors qu'on en aura probablement eu, en abondance, à Rome même. Nous avons des Sommes en assez grand nombre à Louvain, et cependant nous en faisons venir de Paris, de Rome, de Parme, de Turin, etc... Ensuite, du temps de saint Ignace il n'y avait pas eu encore, à Rome, d'édition complète de la Somme. Celle-ci venait précisément de paraître en **1541**, à Lyon. Rien d'étonnant que saint Ignace l'ait fait venir. Dans sa lettre il ne désigne pas l'endroit d'où lui parvenaient les *« scripta magistri Thomae »*.

Bisschop, H.
Replique, 1896

234.15
B543

26382

GRADUATE THEOLOGICAL UNION LIBRARY
BERKELEY, CA 94709